



Rapport 2025 sur les résultats en matière d'établissement

Bilan et analyse post-pandémique



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Canada

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez le site www.canada.ca/publications-ircc.

Disponible sur demande en médias substituts.

Also available in English under the title: 2025 Settlement Outcomes Report: Post-pandemic stocktake and outcomes analysis

Visitez-nous en ligne

Site Web : ircc.canada.ca

Facebook : www.facebook.com/CitCanada

YouTube : www.YouTube.com/CitImmCanada

Twitter : [@CitImmCanada](https://twitter.com/CitImmCanada)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Citoyenneté et Immigration, 2026.

Ci30-1F-PDF

ISSN 3111-170X

Résumé exécutif

L'immigration joue un rôle essentiel dans le passé, le présent et l'avenir du Canada. Les immigrants deviennent résidents permanents au Canada pour des raisons diverses et arrivent avec des compétences, des expériences et des objectifs variés. Par l'entremise de politiques de sélection, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sélectionne des immigrants économiques capables de contribuer à l'économie canadienne, tandis que les efforts de réinstallation visent à protéger les réfugiés et que le regroupement familial a pour but de réunir les familles au Canada. IRCC finance les Programmes d'établissement et d'aide à la réinstallation afin de s'assurer que les nouveaux arrivants ayant besoin de soutien puissent bénéficier d'une aide pour s'adapter à la vie au Canada et soient en mesure de contribuer de manière significative à l'économie et à la société canadiennes.

Les années qui ont suivi immédiatement la pandémie au Canada ont été caractérisées par une reprise économique, malgré des pressions persistantes sur l'abordabilité, l'immigration ayant contribué tant à la [croissance démographique qu'aux gains économiques](#). Cette période a également été marquée par de multiples interventions en matière d'immigration en réponse à des crises internationales, ainsi que par une augmentation des admissions de résidents permanents — deux facteurs qui ont eu une incidence considérable sur les Programmes d'aide à l'établissement et à la réinstallation. Le Rapport de 2025 sur les résultats en matière d'établissement* reprend là où le [rapport précédent](#) s'était arrêté et couvre les exercices financiers ayant directement succédé à la pandémie, soit 2022-23 et 2023-24.

Comme pour les éditions précédentes du Rapport sur les résultats d'établissement, une partie du rapport porte sur l'utilisation des services d'établissement par les clients. Cela inclut le nombre et la démographie des clients de chaque type de service. En combinant les données clients avec les données d'admission, il devient possible d'analyser quand des clients spécifiques accèdent à certains services en fonction de leur date d'admission.

Ces sources de données sont également exploitées pour permettre l'analyse des résultats d'établissement. Le sondage sur les résultats des nouveaux arrivants est envoyée à la fois aux clients et aux non-clients, et rassemble une mine d'informations sur le déroulement des différents types de parcours d'installation pour les nouveaux arrivants.

Ces sources de données ont servi de base à l'analyse de différents sujets, qui composent les chapitres de ce rapport.

Chaque chapitre du rapport porte sur un sujet différent. Le chapitre 1 offre le troisième aperçu des admissions de nouveaux arrivants, de l'utilisation des services d'établissement par les clients et des résultats d'établissement des clients et des non-clients. Le chapitre 2 explore comment les facteurs démographiques influencent les résultats d'établissement. Le chapitre 3 fournit des informations sur les admissions francophones, l'utilisation du service d'établissement et les

résultats d'établissement. Ensemble, ce rapport met en lumière une partie de la richesse et de la complexité de l'installation au Canada.

Sujets abordés dans ce rapport

Chapitre 1 : La première section du rapport examine dans quelle mesure le Programme d'établissement de l'IRCC, ainsi que l'atteinte des résultats en matière d'établissement par ses clients, ont évolué au cours de cette période- ce que nous appelons un « bilan ». Elle comprend des éclairages sur le Programme d'aide à la réinstallation, les services avant l'arrivée et les mesures de soutien à l'établissement destinées aux clients visés par des interventions d'urgence (l'Initiative de réinstallation des Afghans et l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine).

Ce chapitre comprend une série d'infographies présentant des résultats facilement accessibles.

Les principales conclusions incluent :

- Le nombre d'admissions de nouveaux arrivants et le volume de clients d'établissement qui ont rebondi après les perturbations causées par la pandémie de COVID-19
- Les clients du programme d'établissement en 2022-23 et 2023-24 comprenaient des résidents temporaires ukrainiens ayant une admissibilité prolongée aux services d'établissement en vertu de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine, ainsi que des nouveaux arrivants admis via l'Initiative de réinstallation des Afghans
- Les clients utilisaient la plupart des types de services d'établissement au cours de l'année où ils devenaient résidents permanents
- La majorité des clients estimaient que les organisations financées par IRCC les aidaient dans leur parcours d'établissement
- En général, les non-bénéficiaires du Programme d'établissement ont déclaré un niveau de connaissance plus élevé du Canada, de l'emploi et des langues officielles à l'admission, indiquant une plus grande capacité à s'installer de façon indépendante.

Chapitre 2 : À partir de 2022, le sondage sur les résultats des nouveaux arrivants de l'IRCC a ajouté des questions afin de mieux comprendre les caractéristiques démographiques des nouveaux arrivants, au-delà de celles recueillies dans la demande d'immigration. Ces questions comprenaient une question élargie sur le genre, le statut 2ELGBTQI+¹, le statut de personne en situation de handicap et le revenu du ménage. Ces nouvelles données ont permis d'examiner plus en profondeur si ces caractéristiques particulières influencent les résultats d'établissement de ces populations. Le chapitre 2 présente un aperçu des résultats d'analyses avancées réalisées à partir de ces données.

¹ 2ELGBTQI+ signifie bispiriteuel(le), lesbienne, gai(e), bisexuel(le), transgenre, queer, intersexe, ainsi que d'autres personnes qui s'identifient comme faisant partie des communautés de la diversité sexuelle et de genre.
<https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/sois-toi-meme/que-signifie-2elgbtqi-plus.html>

Les principales conclusions incluent :

- Globalement, les nouveaux arrivants 2ELGBTQI+ ont eu des résultats d'établissement similaires à ceux des nouveaux arrivants non-2ELGBTQI+. Les nouveaux arrivants 2ELGBTQI+ ont obtenu des résultats légèrement inférieurs en termes de capacité à utiliser l'anglais, de se sentir capables de prendre des décisions éclairées sur la vie au Canada, les taux d'emploi et le sentiment d'appartenance. Ces différences étaient statistiquement significatives, mais leur impact global reste faible.
- Avoir un handicap avait une association négative statistiquement significative pour atteindre tous les résultats d'établissement. Cela incluait une probabilité de 30 % en plus d'être au chômage, ainsi que des taux plus élevés de signalement d'expériences de discrimination lors des services d'établissement.
- En tenant compte d'autres variables, les non-bénéficiaires du Programme d'établissement avaient un revenu familial supérieur de 23 % à celui des clients, ce qui semble indiquer qu'ils sont mieux équipés pour s'installer avec succès au Canada, tandis que les clients peuvent avoir besoin d'aide pour s'adapter.
- Par genre, la principale différence observée concernait les taux d'emploi, les nouveaux arrivants s'identifiant comme femmes ayant des taux d'emploi plus faibles que les nouveaux arrivants s'identifiant comme des hommes, y compris parmi les principaux candidats de la classe économique.

Chapitre 3 : Conformément à la [*Politique en matière d'immigration francophone*](#), le Parcours d'intégration francophone (PIF), un ensemble de services d'établissement en français, est offert de manière coordonnée et intégrée par les communautés francophones. Les organisations francophones jouent un rôle important dans le Programme d'établissement et dans le soutien offert aux clients francophones. Le chapitre 3 présente un premier aperçu public de la façon dont la Politique en matière d'immigration francophone est mise en œuvre au moyen des services, des fournisseur de services et des clients du Programme.

Les principales conclusions incluent :

- La *Politique sur l'immigration francophone*, lancée en janvier 2024, renforce l'engagement de l'IRCC à faire de l'immigration francophone une priorité clé et permanente. La politique oriente les actions visant à promouvoir le développement économique et la vitalité des communautés minoritaires francophones, alors que le gouvernement travaille à accroître le poids démographique des francophones au Canada hors Québec, conformément à la *Loi modernisée sur les langues officielles*.
- Mis en œuvre en 2019, la Voie d'intégration francophone est un ensemble de services d'établissement offerts en français par des organisations francophones qui facilitent l'accueil, l'intégration et la création de liens durables entre les nouveaux arrivants et les communautés francophones minoritaires hors du Québec.

- Dans ces dernières années, l'IRCC a augmenté les admissions de nouveaux arrivants francophones hors du Québec, atteignant puis dépassant les objectifs établis. Les admissions francophones sont composées d'une proportion plus élevée d'admissions de la classe économique, et d'une proportion plus faible de familles parrainées et de réfugiés réinstallés.
- Selon le principe « par et pour les francophones », l'accent est mis sur la garantie que (lorsque cela est possible) les services d'établissement pour les nouveaux arrivants francophones soient fournis par des organisations francophones. Le nombre de clients francophones ayant accès aux services d'organisations francophones et le pourcentage de clients francophones ayant reçu leur premier service d'établissement auprès d'un fournisseur de service francophone ont augmenté ces dernières années.
- Comme c'est le cas pour les nouveaux arrivants en général, tous les services sauf la formation linguistique ont été les plus utilisés durant l'année où les nouveaux arrivants francophones sont devenus résidents permanents. Pour tous les aspects du service, les clients francophones ont eu un taux d'admission plus élevé lors de leur année d'admission que l'ensemble de la clientèle.
- Les résultats d'établissement pour les nouveaux arrivants francophones étaient alignés avec ceux des nouveaux arrivants en général. Les nouveaux arrivants francophones avaient un niveau de connaissance plus élevé des services financés par l'IRCC. Seule une petite part des nouveaux arrivants francophones ont déclaré améliorer leurs compétences en français, la grande majorité ayant déjà de solides compétences en français à leur admission au Canada. Le sentiment d'appartenance était plus élevé chez les clients francophones que chez les non-francophones, et légèrement inférieur à celui de la population globale.

Chapitre 1 : Bilan du Programme d'établissement 2022-23 et 2023-24

Admissions de résidents permanents et volume de clients après la COVID-19

Après la levée des restrictions frontalières liées à la COVID-19, les admissions annuelles de nouveaux résidents permanents ont augmenté entre 2021 et 2023, puis ont légèrement diminué en 2024. Le nombre de clients du Programme d'établissement a suivi la même tendance, avec une différence notable dans le taux d'augmentation du Programme en 2022. Cela s'explique principalement par la décision du Ministère d'élargir l'admissibilité au Programme d'établissement aux résidents temporaires ukrainiens dans le cadre du programme [Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine](#) (AVUCU). Un encadré présenté à la fin du présent chapitre examine comment plus de 147 000 Ukrainiens (y compris les résidents temporaires admissibles), ainsi que 36 000 nouveaux arrivants admis dans le cadre de l'Initiative de réinstallation pour les Afghans, ont eu accès au Programme en 2022-23 et 2023-24. Il est également important de noter que les nouveaux arrivants demeurent admissibles aux services d'établissement pendant une période prolongée, jusqu'à l'obtention de la citoyenneté, et peuvent utiliser ces services pendant plusieurs années. Cela explique pourquoi le volume de clients dépasse régulièrement le nombre d'admissions au cours d'une année donnée.

Les admissions de nouveaux arrivants et le volume de clients des services d'établissement se sont tous deux rétablis après les perturbations causées par la pandémie de COVID-19.

Admissions				Clients
234 200		2017		428 500
269 900 (+15,3 %)		2018		488 500 (+14,0 %)
300 600 (+11,4 %)		2019		536 400 (+9,8 %)
159 400 (-47,0 %)		2020		393 300 (-26,7 %)
355 800 (+123,3 %)		2021		392 900 (-0,1 %)
368 900 (+3,7 %)		2022		497 000 (+26,5 %)
419 000 (+13,6 %)		2023		559 400 (+12,6 %)
424 200 (+1,2 %)		2024		542 700 (-3,0 %)

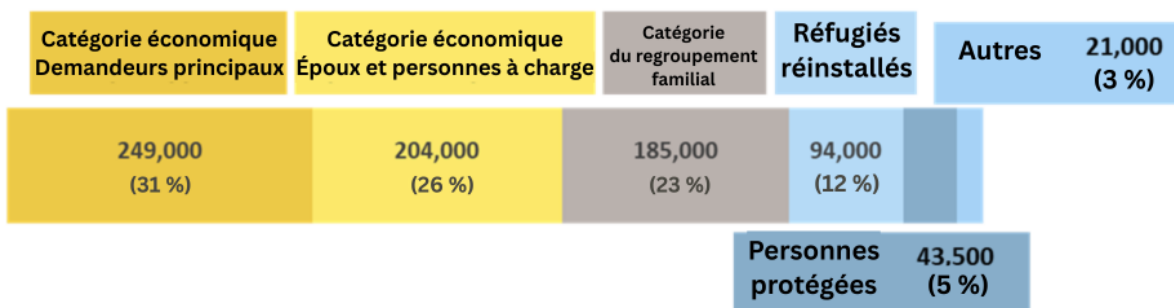
Chiffres arrondis à la centaine près. Sources : Base de données sur les résidents permanents d'IRCC ; Immigration - Environnement de déclarations d'ententes de contribution (iEDEC)

Caractéristiques des nouveaux arrivants récemment admis

Bien que les proportions exactes varient d'une année à l'autre, les admissions de nouveaux arrivants suivent généralement une répartition de 50 % à 60 % dans la catégorie économique (y compris les demandeurs principaux ainsi que leurs époux ou conjoints et personnes à charge), 20 % à 30 % dans la catégorie du regroupement familial, et 10 % à 20 % de réfugiés réinstallés

et de personnes protégées. La catégorie « Autres » comprend les admissions pour motifs d'ordre humanitaire et de compassion ainsi que celles effectuées dans le cadre de politiques publiques.

La majorité (57 %) des admissions de nouveaux arrivants en 2022-23 et 2023-24 provenaient de la catégorie économique.



Source des données : Base de données sur les résidents permanents d'IRCC.
Les chiffres sont arrondis à la centaine près.

Les années suivant la pandémie ont été marquées par un changement dans la proportion d'immigrants admis dans chaque catégorie. Pendant la pandémie, le Ministère s'est concentré sur la transition de la résidence temporaire à la résidence permanente par l'entremise de la catégorie économique et de

✚ Pour obtenir plus de renseignements sur les admissions historiques et actuelles de résidents permanents, veuillez consulter le [Rapport annuel au Parlement sur l'Immigration](#) de l'IRCC et le [Portail de données ouvertes](#).

projets pilotes offrant une voie d'accès à la résidence permanente pour les demandeurs d'asile. Après la pandémie, les catégories économiques et des personnes protégées sont revenues à leurs niveaux historiques, tandis que la proportion de réfugiés réinstallés était beaucoup plus élevée (12 %, comparativement à 5 % pendant la COVID-19), en raison de [l'Initiative de réinstallation les afghans](#).

Le Programme d'établissement et ses clients

Aperçu du Programme d'établissement de l'IRCC

IRCC finance des fournisseurs de services (FS) à l'extérieur du Québec ² au moyen de subventions et d'ententes de contribution afin d'offrir le Programme d'établissement. En plus des services offerts au Canada, IRCC finance également des services d'établissement pour certains nouveaux arrivants admissibles à l'extérieur du Canada (voir l'encadré sur les services

² IRCC verse au gouvernement du Québec un financement sous forme de subvention afin de compenser les coûts associés aux services d'accueil et d'intégration fournis par la province.

avant l'arrivée). Des services supplémentaires sont fournis spécifiquement aux réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) dans le cadre du Programme d'aide à la réinstallation (voir l'encadré sur le Programme d'aide à la réinstallation).

En règle générale, pour être admissibles aux services du Programme d'établissement financé par IRCC, les nouveaux arrivants doivent appartenir à l'une des catégories suivantes : résident permanent du Canada; personne protégée dont la demande d'asile a été acceptée; réfugié sélectionné pour la réinstallation; ou nouvel arrivant approuvé pour devenir résident permanent.

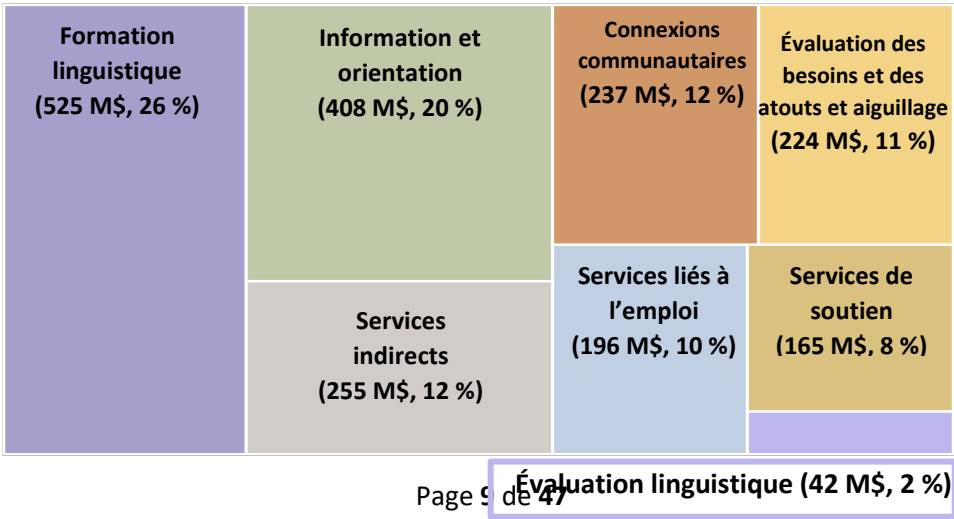
Les nouveaux arrivants admissibles ont accès à divers services dans le cadre du Programme d'établissement, notamment les services de soutien (SS), les services d'évaluation des besoins et des atouts et d'aiguillage (SÉBAA), les services d'information et d'orientation (I&O), les services d'évaluation linguistique et de formation linguistique (ÉL et FL), les services liés à l'emploi (SLE) et les services de connexions communautaires (CC).

En novembre 2023, IRCC a lancé [l'appel de propositions \(AP\) 2024](#) afin de mettre en place de nouvelles ententes de contribution pour le Programme d'établissement et le Programme d'aide à la réinstallation, à compter du 1er avril 2025. Cet appel de propositions a introduit des changements au programme, notamment de nouveaux volets de programmation directe, et ses répercussions seront examinées dans un rapport futur.

Financement du Programme d'établissement

Pendant la période visée par le présent rapport, le financement du Programme d'établissement a connu des augmentations constantes d'une année à l'autre, conformément à la hausse des admissions prévues de résidents permanents dans le [Plan des niveaux d'immigration de l'IRCC](#), ainsi qu'au financement associé à l'élargissement de l'admissibilité à d'autres populations, comme les Ukrainiens. L'enveloppe s'élevait à environ 973,5 M\$ en 2022-2023 et à 1,08 G\$ en 2023-2024 (soit 2,05 G\$ au total pour les deux années) pour les services d'établissement directs offerts à l'extérieur du Québec.

En 2022-23 et 2023-24, et conformément aux années précédentes, les services de formation linguistique représentaient la plus importante catégorie de dépenses, soit 26 % des dépenses.

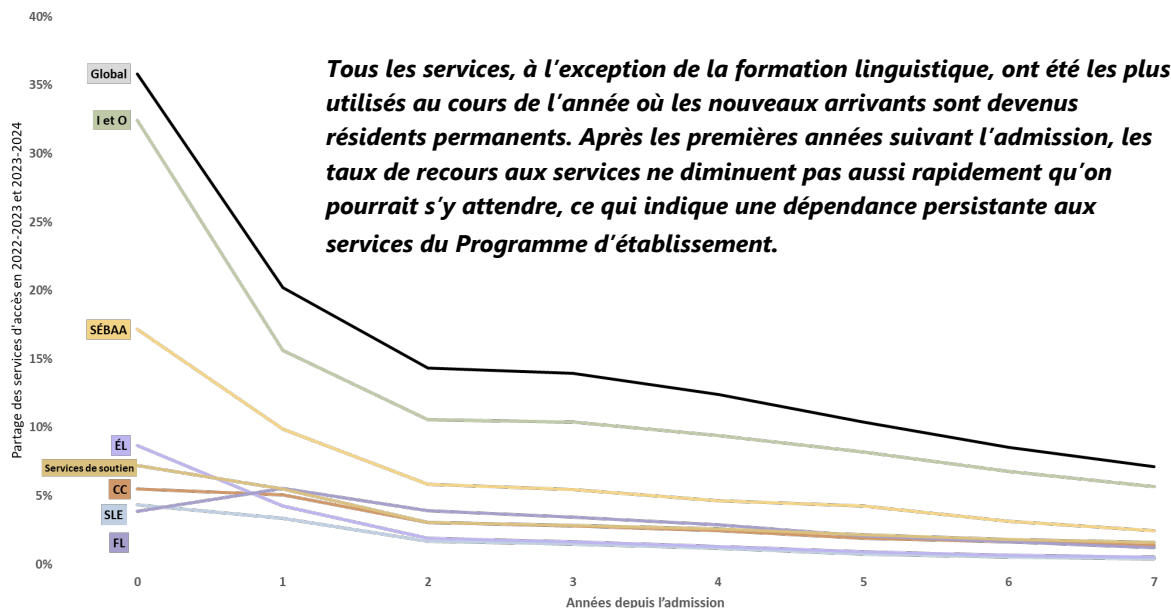


Source des données : Système de subventions et de contributions (SGC), selon l'allocation des ententes par composante de programme, et SAP, en date du 31 mars 2024. Cette information comprend les coûts liés à la prestation des services au Canada, aux services avant l'arrivée et aux services indirects

Utilisation du Programme d'établissement après la COVID-19

En combinant les données sur le moment où les nouveaux arrivants sont admis au Canada et celui où ils reçoivent des services d'établissement, il est possible d'analyser les taux de recours selon la catégorie d'immigration, le type de service et les caractéristiques démographiques afin de mieux comprendre quels clients accèdent aux services et à quel moment de leur parcours d'établissement. Les résultats montrent que :

- **Les clients ont le plus souvent utilisé tous les services d'établissement** (à l'exception de la formation linguistique et des connexions communautaires) **au cours de l'année où ils sont devenus résidents permanents**. L'utilisation des services diminue au cours des années suivantes, ce qui suggère que la plupart des nouveaux arrivants qui accèdent aux services peu après leur arrivée voient leurs besoins satisfaits en temps opportun. Toutefois, une minorité importante continue d'accéder aux services plus de six ans après l'obtention de la résidence permanente.
- **L'accès légèrement retardé à la formation linguistique** peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment le choix des clients d'attendre la fin de la période d'adaptation initiale, d'avoir le temps nécessaire pour suivre plusieurs cours par semaine, ainsi que les délais d'attente au sein du système de formation linguistique des services d'établissement.
- **Les services d'information et d'orientation** sont les services les plus fréquemment utilisés par rapport aux autres services, et leur taux de recours est élevé : un tiers des nouveaux arrivants y accèdent durant leur année d'arrivée. Même plus de six ans après l'arrivée, l'utilisation des services d'I&O on représente la majorité de l'utilisation des services d'établissement parmi les personnes qui accèdent aux services pour la première fois ou qui continuent de les utiliser.
- **Les services d'évaluation des besoins et des atouts et d'aiguillage** constituent le deuxième service le plus utilisé au fil des années. Comme les SÉBAA visent à soutenir des aiguillages efficaces fondés sur les besoins et l'accès à d'autres services d'établissement, il est important que les clients ayant des besoins moyens ou élevés y accèdent tôt dans leur parcours d'établissement.



Années depuis l'admission	0	1	2	3	4	5	6	7
Total	36 %	20 %	14 %	14 %	12 %	10 %	9 %	7 %
SÉBAA	17 %	10 %	6 %	5 %	5 %	4 %	3 %	2 %
IO	32 %	16 %	11 %	10 %	9 %	8 %	7 %	6 %
SLE	4 %	3 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %	0 %
Éval. linguistique	9 %	4 %	2 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Form. linguistique	4 %	6 %	4 %	3 %	3 %	2 %	2 %	1 %
Connexions communautaires	5 %	5 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %	1 %
Services de soutien	7 %	5 %	3 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %

Sources des données : Base de données sur les résidents permanents d'IRCC; iEDEC.

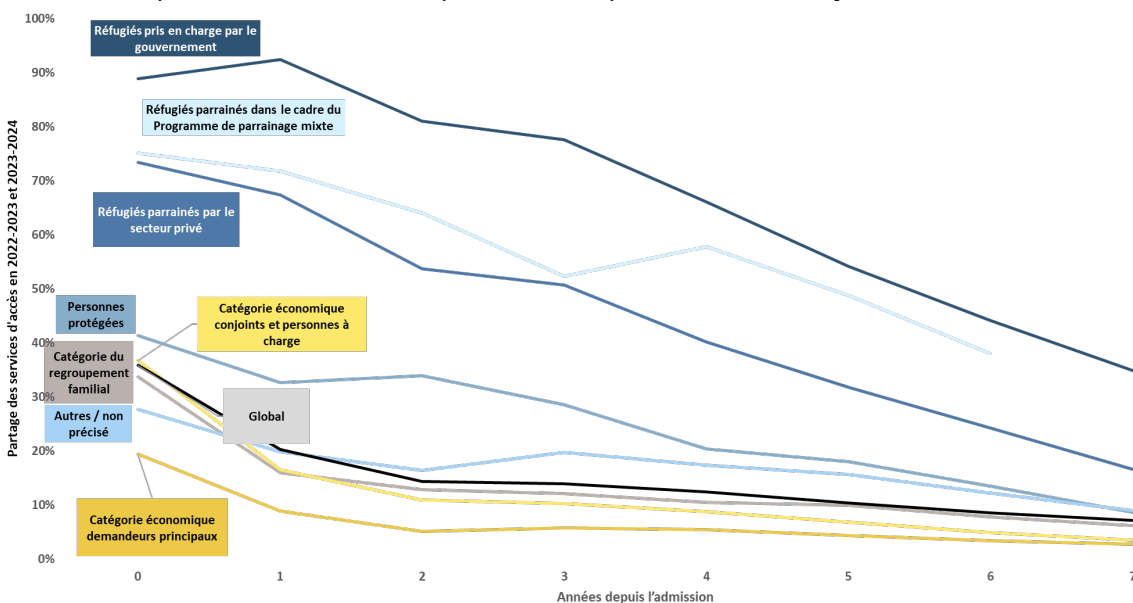
Une analyse plus détaillée des taux de recours selon la catégorie d'immigration montre que :

- Après la pandémie, les taux de recours sont revenus à leurs niveaux historiques, les **réfugiés de toutes les catégories**³ continuant d'afficher les taux de recours globaux les plus élevés aux services d'établissement. Il s'agit d'un signe positif indiquant que les réfugiés reçoivent les services dont ils ont besoin.
- **Les demandeurs principaux de la catégorie économique** présentent les taux de recours les plus faibles parmi toutes les catégories, ce qui est logique puisqu'ils sont sélectionnés en fonction de leur capacité à s'établir économiquement au Canada. Toutefois, comme la catégorie économique représente la plus grande part des admissions de résidents permanents au Canada, un taux de recours de 19 % pour les

³ Les réfugiés pris en charge par le gouvernement reçoivent des services initiaux pendant les six à huit premières semaines dans le cadre du Programme d'aide à la réinstallation, après quoi ils sont orientés vers les services du Programme d'établissement. Les personnes protégées et les réfugiés parrainés par le secteur privé n'ont pas accès au PAR.

demandeurs principaux, combiné à un taux de 37 % pour les membres de leur famille accompagnants, se traduit par un nombre important de clients pour le Programme d'établissement.

Résultats pour les clients francophones sont présentés au **Chapitre 3**.



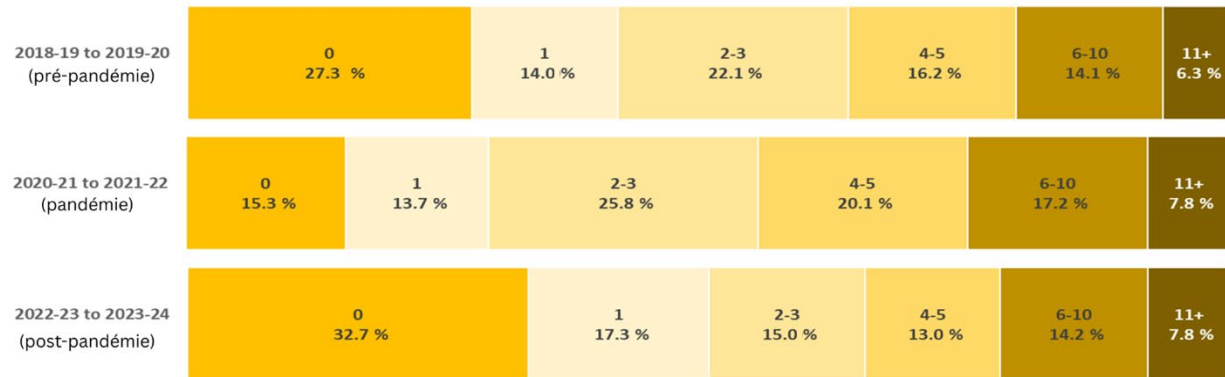
Années depuis l'admission	0	1	2	3	4	5	6	7
Total	36 %	20 %	14 %	14 %	12 %	10 %	9 %	7 %
Demandeurs principaux de la catégorie économique	19 %	9 %	5 %	6 %	5 %	4 %	3 %	3 %
Époux ou conjoints et personnes à charge de la catégorie économique	37 %	16 %	11 %	10 %	9 %	7 %	5 %	3 %
Catégorie du regroupement familial	34 %	16 %	13 %	12 %	11 %	10 %	8 %	6 %
Réfugiés parrainés dans le cadre du Programme de parrainage mixte	75 %	72 %	64 %	52 %	58 %	49 %	38 %	
Réfugiés pris en charge par le gouvernement	89 %	92 %	81 %	78 %	66 %	54 %	44 %	35 %
Réfugiés parrainés par le secteur privé	73 %	67 %	54 %	51 %	40 %	32 %	24 %	17 %
Personnes protégées	41 %	33 %	34 %	29 %	20 %	18 %	14 %	9 %
Autres	28 %	20 %	16 %	20 %	17 %	16 %	12 %	9 %

Sources des données : Base de données sur les résidents permanents d'IRCC; iEDEC

L'un des changements les plus marquants des dernières années concerne les taux de recours selon le nombre d'années écoulées depuis l'admission, avant, pendant et après la pandémie. Les personnes admises pendant la pandémie étaient globalement moins susceptibles d'accéder aux services, tandis que la clientèle existante, qui se trouvait alors à une ou deux années après l'admission, utilisait les services à des taux plus élevés que les nouveaux arrivants. Compte tenu des différences démographiques entre ces deux cohortes (principalement attribuables à l'augmentation des transitions de résidents temporaires vers la résidence permanente pendant la pandémie), cette situation est attendue. Elle signifie également que nos organismes fournisseurs de services ont dû adapter à plusieurs reprises leur offre de services au cours de

cette période afin de répondre aux besoins de clients ayant des niveaux d'expérience différents au Canada et des besoins variés, entre autres.

22 % des clients ayant reçu des services en 2022-23 et 2023-24 étaient au Canada depuis plus de six ans.



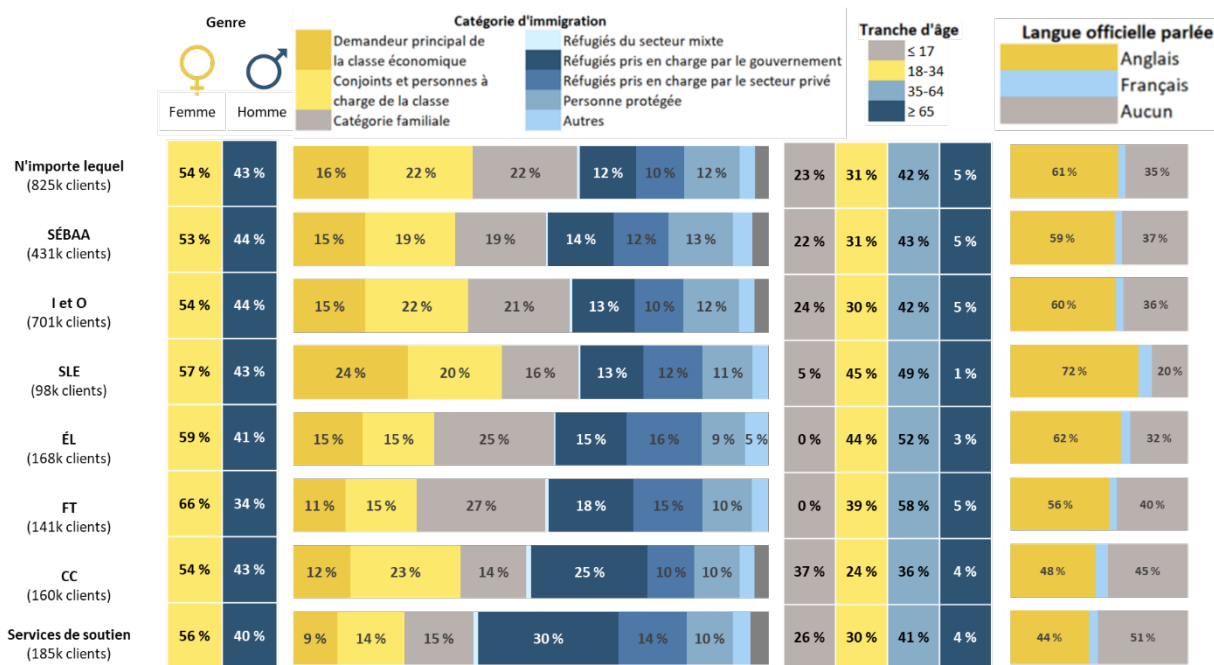
Sources des données : iEDEC; Base de données sur les résidents permanents d'IRCC

Données démographiques des clients

Les nouveaux arrivants au Canada demeurent admissibles aux services d'établissement jusqu'à ce qu'ils choisissent de devenir citoyens naturalisés.⁴ Cela signifie que, bien que la clientèle admissible au Programme d'établissement soit immédiatement touchée par les augmentations ou les diminutions soudaines des admissions, y compris les mesures mises en œuvre en réponse à des crises, le programme continue également de subir l'impact cumulatif de ces événements tant que ces clients demeurent admissibles.

⁴ Les nouveaux arrivants arrivant dans le cadre d'initiatives spéciales, telles que le AVUCU, peuvent être assujettis à des conditions d'admissibilité différentes.

825 000 clients uniques ont accédé à un ou à plusieurs types de services en 2022-23 et 2023-24.



Sources des données : iDEEC, base de données des résidents permanents d'IRCC.

Étant donné que les clients peuvent accéder à plusieurs services, le nombre total de clients uniques, tous types de services confondus, est inférieur à la somme du nombre de clients pour chaque type de service.

Les principaux faits saillants démographiques concernant les clients du Programme d'établissement au cours de ces années comprennent :

- On comptait **davantage de clientes** que de clients pour chaque type de service⁵.
- Par rapport à la période de la pandémie, les clients du Programme étaient légèrement plus jeunes, la proportion de clients âgés de 35 à 64 ans ayant diminué, passant de 46 % à 42 %.
- Les **demandeurs principaux de la catégorie économique** représentaient un pourcentage plus élevé des clients des **services liés à l'emploi** que pour tout autre volet de services, bien que cette proportion soit inférieure à celle observée durant la pandémie (28 % contre 24 %).
- Les **réfugiés pris en charge par le gouvernement** ont eu recours aux services de soutien et aux liens communautaires plus que toute autre catégorie d'immigrants.
- Une proportion plus faible de clients des SLE **âgés de 17 ans** et moins s'explique par leur statut de personnes n'étant pas encore entrées sur le marché du travail. De même, l'absence de clients des services d'ÉL et de FL âgés de 17 ans et moins s'explique par le

⊕ Chaque année, nous publions les « [Faits en bref](#) », qui offrent un aperçu approfondi du profil de nos clients du Programme d'établissement.

⁵ Il y avait trop peu de clients s'identifiant comme « Genre X » pour faire l'objet d'un rapport distinct.

fait que seuls les nouveaux arrivants ayant atteint l'âge légal de fin de scolarité sont admissibles aux services linguistiques financés par IRCC.

- Le pourcentage de clients ne parlant aucune des deux langues officielles du Canada au moment de leur admission était le plus élevé parmi les utilisateurs des services CC, et le plus faible parmi les utilisateurs des SLE.
- Un plus grand nombre de clients ont suivi une formation linguistique en anglais qu'en français.

Résultats en matière d'établissement des clients

Les [résultats attendus en matière d'établissement et d'intégration](#) pour l'ensemble des nouveaux arrivants au Canada sont qu'ils puissent acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin, puis les appliquer à leur vie au Canada. Le Programme d'établissement et ses services visent à offrir aux nouveaux arrivants qui ont besoin d'un soutien supplémentaire de l'aide pour obtenir l'information nécessaire et améliorer leurs compétences. Aux fins du présent rapport, les résultats à court et à moyen terme peuvent être regroupés en cinq thèmes, avec des services adaptés pour répondre à chacun de ces thèmes.

La principale source de données sur les résultats du Programme d'établissement est le *Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants* (SRNA), plus précisément les vagues de sondage de 2022 et 2023. Afin de saisir les résultats à différentes étapes du parcours d'établissement, l'analyse porte sur des nouveaux arrivants qui sont devenus résidents permanents du Canada entre 2015 et 2022. Le sondage rejoint à la fois les clients et les non-clients du Programme d'établissement, ce qui permet à IRCC de comparer les résultats autodéclarés de ces deux populations.

Les résultats des clients sont disponibles dans les infographies jointes à la fin du chapitre

+ [Les sources de données principales](#) fournissent plus de renseignements sur le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants (SRNA) et sur les autres sources clés utilisées dans ce rapport.

Une [approche d'Analyse comparative entre les sexes plus \(ACS Plus\)](#) a été adoptée dans le cadre de l'analyse, et les principales différences significatives ont été incluses lorsque pertinentes.



Différence
selon le genre



Résultats
Francophone



Nouveaux
arrivants racialisés



Les nouveaux arrivants sont en mesure d'accéder à des services qui répondent à leurs besoins.

Certains nouveaux arrivants rencontrent toutefois des obstacles lorsqu'ils tentent d'accéder au Programme d'établissement. Afin de favoriser l'accès aux services, IRCC finance des services habilitants, notamment le SÉBAA, qui permettent d'orienter les nouveaux arrivants vers un parcours d'établissement approprié, ainsi que des services de soutien tels que la garde d'enfants, la traduction, l'interprétation, le transport, le counseling à court terme et des mesures

d'adaptation pour les personnes en situation de handicap, afin de faciliter l'accès aux services d'établissement. Les principales constatations liées à ce résultat sont les suivantes :

- La sensibilisation au programme a légèrement augmenté, passant de 68 % pendant la COVID-19 à 69 % après la pandémie.
- Parmi les clients, la majorité (85 %) continue d'accéder aux services sans obstacles signalés.
- La majorité des clients ont indiqué que les organismes financés par IRCC les ont aidés dans leur parcours d'établissement, notamment en améliorant leur connaissance du Canada.
- La plupart des clients ayant reçu des services de soutien ont indiqué que leurs besoins avaient été satisfaits, bien que certaines lacunes persistent, notamment pour les femmes ayant besoin de services de garde d'enfants.
- De façon générale, les non-clients du Programme d'établissement ont déclaré des niveaux plus élevés de connaissance du Canada, d'emploi et de compétence linguistique au moment de l'admission, ce qui indique une plus grande capacité à s'établir de manière autonome.

⊕ Une [analyse complète de la sensibilisation](#) au Programme d'établissement et de son incidence sur les résultats a révélé que tous les nouveaux arrivants n'ont pas nécessairement besoin des services du Programme d'établissement; toutefois, certains nouveaux arrivants auraient utilisé ces services s'ils avaient été informés de leur disponibilité..



Les nouveaux arrivants acquièrent des connaissances et sont en mesure de prendre des décisions concernant leur vie au Canada.

Les connaissances sur la vie au Canada, ainsi que l'accès à des ressources permettant d'obtenir davantage d'information, sont essentiels et peuvent aider les immigrants à prendre des décisions plus éclairées. Bien que plusieurs (voir la totalité) des services du Programme visent à accroître les connaissances, les services d'information et d'orientation constituent la principale forme de soutien informationnel offerte aux nouveaux arrivants sont :

- Les principales sources d'information sont semblables pour les clients et les non-clients du Programme : Internet,⁶ les amis et la famille. Internet occupe désormais la première place depuis le rapport précédent. Parmi les clients, les fournisseurs de services d'établissement constituaient la quatrième source d'information la plus souvent mentionnée en matière d'établissement.

⁶ Dans le cadre du SRNA, l'option « Internet » se rapporte spécifiquement à des éléments tels que les réseaux sociaux, les blogs, les groupes de discussion et d'autres sites Web. Les sites Web gérés par des organisations ou par les différents paliers de gouvernement font l'objet de réponses distinctes et ne sont pas cités parmi les principales sources.

- Une plus grande proportion de clients déclare une amélioration de leurs connaissances comparativement aux non-clients dans divers domaines, ce qui indique que les services de soutien ont eu des retombées positives pour ceux qui en avaient besoin.
- La grande majorité des clients et des non-clients déclarent être en mesure de prendre des décisions éclairées concernant leur vie au Canada.



Les nouveaux arrivants améliorent leurs compétences dans les langues officielles et les utilisent dans la société canadienne.

La connaissance d'une langue officielle améliore la capacité des nouveaux arrivants à gérer leur vie quotidienne au Canada et augmente leurs chances d'obtenir un emploi. Une compétence de base en anglais ou en français constitue également l'une des exigences pour obtenir la citoyenneté canadienne. IRCC finance des évaluations linguistiques et des formations linguistiques afin d'aider les nouveaux arrivants à apprendre l'une des langues officielles du Canada. Les principales constatations sont relativement similaires à celles observées durant les années de la pandémie.

- Les clients ont déclaré des améliorations de leurs compétences en anglais plus souvent que les non-clients. Cela s'explique par le fait qu'une proportion plus élevée de non-clients possédait déjà de solides compétences en anglais lorsqu'ils sont devenus résidents permanents (par exemple, dans le cadre du système de points pour les admissions de la catégorie de l'immigration économique), et qu'ils avaient donc moins besoin de services et moins de marge d'amélioration.
- La majorité des nouveaux arrivants déclarent être en mesure de parler anglais dans diverses situations de la vie courante. Un plus petit nombre de nouveaux arrivants déclarent pouvoir parler français dans ces mêmes situations.



Une plus grande proportion de non-clients a déclaré être en mesure de communiquer en français sans aide.



Les nouveaux arrivants acquièrent des connaissances, des compétences et des réseaux afin de se préparer au marché du travail canadien et d'y participer.

Les nouveaux arrivants peuvent contribuer à l'économie canadienne de plusieurs façons, notamment par l'emploi, le bénévolat ou le travail non rémunéré, comme la prestation de soins, qui permet à une autre personne d'occuper un emploi rémunéré. Les nouveaux arrivants qui souhaitent participer directement au marché du travail canadien doivent savoir comment présenter leurs compétences existantes d'une manière qui correspond aux attentes des employeurs canadiens, et comprendre quelles nouvelles

Dans [la version 2024 du sondage sur les résultats des nouveaux arrivants](#), des questions ont été ajoutées afin de mieux comprendre dans quelle mesure l'emploi actuel des nouveaux arrivants correspond (ou non) à leur formation et à leur expérience.

compétences peuvent être avantageuses sur le marché du travail canadien. IRCC finance des services liés à l'emploi afin d'aider directement les clients à accroître leurs connaissances du marché du travail au Canada. Les principales constatations liées à ce résultat sont les suivantes :

- Les clients ont déclaré une amélioration plus importante de leurs connaissances liées à l'emploi comparativement aux non-clients, ce qui s'explique encore une fois par le fait que les non-clients possédaient déjà davantage de compétences lorsqu'ils sont devenus résidents permanents.
- Comme prévu, davantage de nouveaux arrivants participent au marché du travail par le biais d'un emploi rémunéré comparativement aux années de la pandémie : 78 % des clients et 84 % des non-clients ont déclaré être en emploi (comparativement à 75 % et 78 % respectivement pendant la pandémie). La majorité travaillait à temps plein.
- Parmi ceux qui ne travaillaient pas, plusieurs contribuaient à la société canadienne d'autres façons, par exemple en s'occupant d'un enfant, en étant aux études ou en assumant le rôle de personne au foyer.



Les nouveaux arrivants participent à la vie des communautés et y sont liés.

Le fait que les nouveaux arrivants établissent des liens et participent à la vie des communautés indique qu'ils progressent sur la voie de l'intégration et que leurs nouvelles communautés créent des espaces favorables à leurs contributions. Les services financés par IRCC rassemblent les nouveaux arrivants, les Canadiens de longue date, les peuples autochtones et les immigrants déjà établis dans le but de créer des communautés accueillantes. Les principales constatations liées à ce résultat sont les suivantes :

- Une plus grande proportion de clients que de non-clients a déclaré avoir fait du bénévolat au cours des 12 mois précédant le sondage (27 % contre 22 %).
- De nombreux nouveaux arrivants participent à des activités communautaires, les types les plus courants étant les activités professionnelles, religieuses, culturelles ou liées à l'école.
- Bien que de légères diminutions aient été observées par rapport aux années de la COVID-19, la plupart des nouveaux arrivants continuent de sentir qu'ils ont un sentiment d'appartenance au Canada (90 %) et qu'ils sont accueillis par leur communauté (92 %). De plus, la grande majorité des nouveaux arrivants (87 %) ont confiance dans les institutions publiques canadiennes.

Conclusion et points à surveiller

Les niveaux d'admissions de nouveaux arrivants ainsi que le volume de clients des services d'établissement se sont rétablis après les perturbations causées par la pandémie de COVID-19, et bon nombre des constats de ce « bilan » font écho à ceux des rapports précédents. Le fait

que les tendances générales en matière d'utilisation des services et les caractéristiques démographiques des clients qui y ont recours demeurent similaires indique que la majorité des nouveaux arrivants continuent d'avoir accès, en temps opportun, aux services nécessaires pour répondre à leurs besoins distincts. La majorité des clients ont également continué de déclarer qu'ils étaient en mesure d'accéder aux services sans obstacles et que les services et services de soutien auxquels ils ont eu recours les ont aidés dans leur parcours d'établissement.

Pour l'avenir, les constats présentés dans ce rapport serviront de référence pour surveiller tout changement dans l'utilisation des services dans le cadre des nouvelles lignes directrices et ententes du Programme d'établissement entrées en vigueur le 1er avril 2025. Cela comprend également le suivi de l'augmentation de l'accès numérique aux services et des résultats qui en découlent, l'exploration de la durée d'accès aux services d'établissement qui favorise l'accès tout en encourageant l'autonomie, ainsi que l'examen de la façon dont l'évolution constante du profil démographique des résidents permanents influence le Programme d'établissement et ses services.

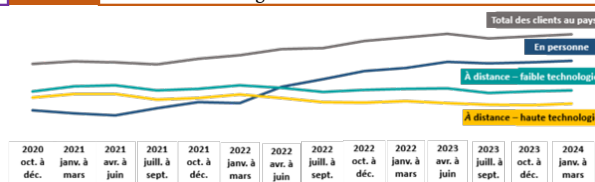
UTILISATION DES SERVICES

Services d'établissement au Canada en 2022-23 et 2023-24

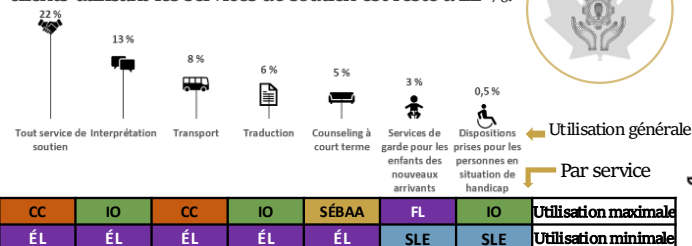
Les nouveaux arrivants admissibles ont accès à une gamme de services par le biais du Programme d'établissement :

SS	Les services de soutien permettent aux clients d'accéder aux services d'établissement	SÉBAA	Le service d'évaluation des besoins et des ressources et d'orientation détermine les services dont les clients ont besoin et les oriente vers les ressources appropriées pour les obtenir.
IO	Les services d'information et d'orientation fournissent des renseignements pour aider les clients à s'établir.	SLE	Les services liés à l'emploi aident les clients à se préparer au marché du travail canadien.
ÉL & FL	Les services d'évaluation et de formation linguistiques aident les clients à développer leurs compétences en langue officielle.	CC	Les services de connexions communautaires (CC) aident les clients à découvrir et à s'intégrer à leurs communautés locales.

En **avril 2022**, le nombre de clients accédant aux services **en personne** a dépassé celui des clients y accédant à distance, que ce soit par des moyens **de haute** ou **de basse technologie**. Cela correspond plus ou moins à l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie, qui a varié d'une province et d'un territoire à l'autre.



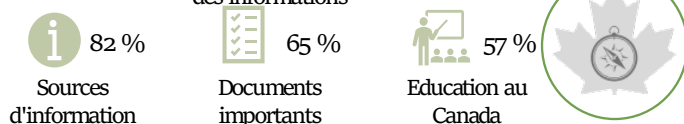
Malgré l'augmentation du nombre et de la proportion de clients se présentant en personne, le pourcentage de clients utilisant les services de soutien est resté à 22 %.



67 % des clients francophones ont bénéficié d'au moins un service d'une organisation francophone.

À compter du 1er avril 2025, le Programme d'établissement offrira officiellement un service d'accompagnement supplémentaire : des services de soutien numériques pour aider les clients à s'orienter dans les technologies en ligne et numériques.

Les 3 principaux sujets sur lesquels les clients d'IO ont reçu des informations

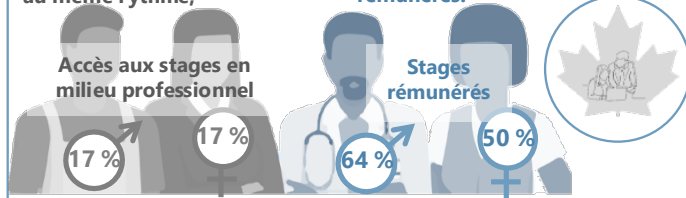


Le programme des travailleurs et des travailleuses d'établissement dans les écoles (TÉÉ) deviendra bientôt un service distinct, permettant à l'IRCC d'assurer un meilleur service de suivi du financement et les clients des programmes d'établissement en milieu scolaire afin de soutenir l'intégration des nouveaux élèves et de leurs familles.

Les clients dont les compétences **en anglais** ont été évaluées ont obtenu des niveaux de compétence plus élevés que ceux dont les compétences **en français** ont été évaluées (voir le graphique à droite) et ont également présenté des taux plus élevés de demandes de formation linguistique en personne.



Bien que les clients masculins et féminins aient accédé aux stades au même rythme, les clients masculins étaient plus susceptibles d'obtenir des stades rémunérés.



Les clients des **SLE** dans les **professions de la santé** avaient le taux le plus élevé de réception d'information sur la **préparation à l'obtention d'un permis d'exercice** ainsi que sur la **préparation aux professions non réglementées**.

Les clients des **SLE** occupant des postes de **direction** étaient ceux qui recevaient le plus d'informations sur la **préparation à l'entrepreneuriat**.

Les principaux types de services de liens communautaires utilisés par les clients visaient à établir des liens avec d'autres nouveaux arrivants, à faciliter l'accès aux services communautaires locaux et à accroître leurs connaissances de la société canadienne et des langues officielles.



IRCC ne recueille pas de données sur la race ou l'origine ethnique des nouveaux arrivants ou des clients des services d'établissement dans iEDEC - cette question est posée dans (SRNA)

Source de données : iEDEC

Les nouveaux arrivants peuvent accéder à des services qui répondent à leurs besoins

Certains nouveaux arrivants peuvent rencontrer des obstacles lorsqu'ils tentent d'accéder au Programme d'établissement. Afin de soutenir l'accès des nouveaux arrivants aux services, IRCC finance deux services habilitants :

- (1) les services d'évaluation des besoins et des atouts et d'aiguillage (SÉBAA), qui permettent de déterminer
- (2) un parcours d'établissement; et (2) les services de soutien visant à faciliter l'accès aux services
- (3) d'établissement, notamment les services de garde d'enfants, la traduction, l'interprétation, le transport, le counseling à court terme et les mesures de soutien pour les personnes en situation de handicap.



Résultats en matière d'établissement soutenus par des services habilitants :



Immédiats (Services de soutien) : L'accès aux services d'établissement financés par IRCC est facilité.



Immédiats (SÉBAA) : Compréhension accrue des besoins des clients en matière d'établissement et orientation appropriée vers d'autres services.

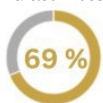


Intermédiaires (les deux) : Les clients accèdent à des services qui répondent à leurs besoins.



IRCC et les organismes de services pourraient en faire davantage pour accroître la sensibilisation aux services d'établissement.

IRCC et les fournisseurs de services font la **promotion du programme** au moyen de campagnes publicitaires et d'activités de sensibilisation



des répondants (tant parmi les clients que les non-clients) étaient **au courant** des services d'établissement financés par IRCC qui leur étaient offerts.

Les 31 % restants n'avaient pas eu recours aux services et ont indiqué ne pas être au courant de leur existence.

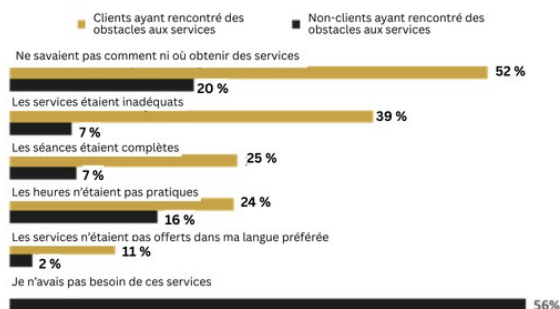


Parmi ceux-ci, **72 %** ont indiqué qu'ils auraient eu recours aux services d'établissement s'ils en avaient connu l'existence. Cela était particulièrement le cas chez les non-clients qui étaient des femmes, des réfugiés réinstallés et des personnes protégées.



Les services d'établissement sont accessibles à ceux qui les recherchent, bien que certains obstacles subsistent.

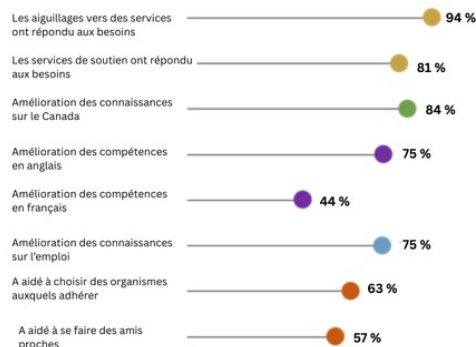
85 % des clients ont pu accéder aux services sans difficulté. Les **clients** ont rencontré différents obstacles à l'accès aux services, comparativement aux raisons invoquées par les **non-clients** pour ne pas utiliser ces services.¹



Parmi les clients francophones ayant rencontré des obstacles, 23 % ont indiqué que l'absence de services offerts dans leur langue de préférence constituait un défi.



Les clients ont indiqué que la plupart des services les ont aidés dans leur parcours d'établissement.

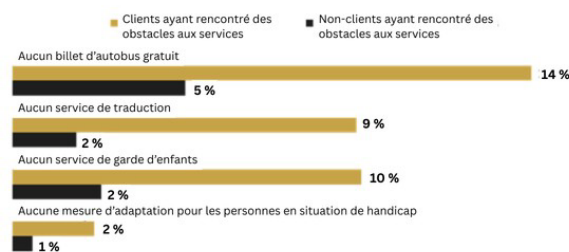


Les résultats indiquent que la plupart des services financés par IRCC aident les clients à progresser vers l'atteinte de leurs résultats immédiats en matière d'établissement



L'accès aux services est facilité grâce à des services de soutien, bien que des améliorations soient possibles

Bien que la plupart des clients ayant reçu des services de soutien aient indiqué que ces services répondaient à leurs besoins, certains nouveaux arrivants n'ont pas pu accéder aux services en raison de lacunes dans la disponibilité des services de soutien.



Les clientes étaient légèrement plus nombreuses à citer l'absence de services de garde comme obstacle à l'accès aux services.



Les clients étaient plus nombreux à citer l'insuffisance des services comme obstacle à l'accès aux services.

Source des données : Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants (2022 et 2023)

Les nouveaux arrivants acquièrent des connaissances et sont en mesure de prendre des décisions concernant leur vie au Canada.

Le fait d'avoir des connaissances sur la vie au Canada et de pouvoir compter sur des ressources d'information est essentiel à la réussite de l'établissement et de l'intégration des nouveaux arrivants et peut aider les immigrants à se sentir confiants dans leur capacité à prendre des décisions éclairées. Bien que plusieurs services du Programme visent à accroître les connaissances, les services d'information et d'orientation constituent le principal soutien informationnel offert aux clients.



Résultats en matière d'établissement soutenus par des services d'information :



Immédiats : les clients accroissent leurs connaissances sur la vie au Canada



Les clients et les non-clients obtiennent de l'information sur l'établissement à partir de sources similaires.

	1	2	3	4
Clients	Internet	Amis	Famille	Services en matière d'établissement financés par IRCC
Non-clients	Internet	Amis	Famille	Employés / Collègues



Les services en matière d'établissement financés par IRCC ont constitué la principale source d'information sur l'établissement pour les **clients** réfugiés réinstallés.



Pour les **non-clients** francophones, les employés ou les collègues constituaient la troisième source d'information sur l'établissement (plutôt que la famille).



« Internet » renvoie aux médias sociaux, aux blogues, aux groupes de discussion et à d'autres sites Web. Les sites Web gérés par des organisations ou par différents ordres de gouvernement sont inclus dans des catégories de réponse distinctes et n'ont pas été mentionnés parmi les principales sources.

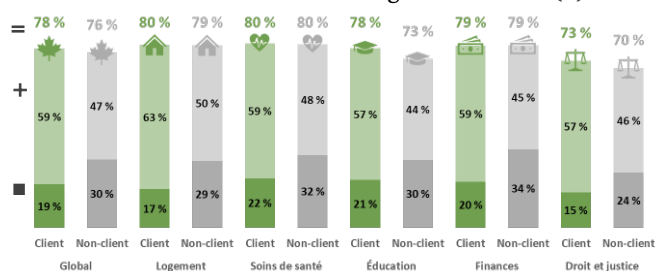


Intermédiaires : les clients prennent des décisions éclairées au sujet de leur vie au Canada.



Les nouveaux arrivants, en particulier les clients, améliorent leurs connaissances sur la vie au Canada au fil du temps.

Un pourcentage plus élevé de non-clients possédait déjà un niveau élevé de connaissances sur la vie au Canada au moment de l'admission et n'avait donc aucune marge d'amélioration. (■).



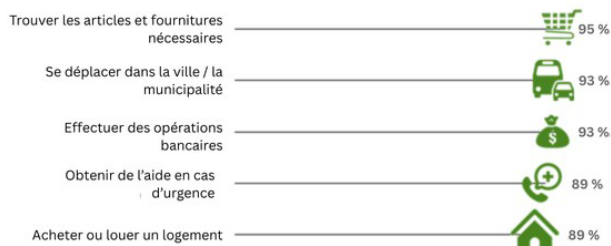
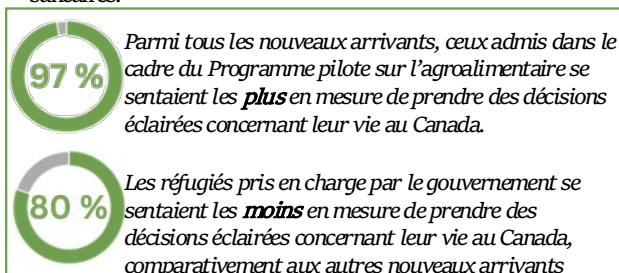
Un plus grand nombre de **clients** ont déclaré des gains de connaissances (+), ce qui laisse entendre que les services d'établissement financés par IRCC les ont aidés à améliorer leurs connaissances à partir d'un niveau initial généralement plus faible. Cela signifie que (=) les **clients** et les **non-clients** atteignent finalement des niveaux de connaissances sur la vie au Canada comparables et élevés.



Les clients et les non-clients prennent des décisions éclairées au sujet de leur vie au Canada.



Tant les **clients** (90 %) que les **non-clients** (93 %) ont indiqué disposer de suffisamment d'information pour obtenir de l'aide en cas d'urgence, acheter ou louer un logement, se déplacer dans la ville, trouver des articles essentiels comme de la nourriture ou des vêtements, et effectuer leurs opérations bancaires.



Parmi les **clients** et les **non-clients**, aucune différence significative selon le genre n'a été observée dans ces résultats.



Les **clients** et les **non-clients** francophones ont déclaré être en mesure de prendre des décisions concernant leur vie au Canada à un taux légèrement inférieur à celui de leurs homologues non francophones.

Source des données : Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants (2022 et 2023)

Les nouveaux arrivants améliorent leurs compétences dans les langues officielles et les utilisent dans la société canadienne

La maîtrise d'une langue officielle renforce la capacité des nouveaux arrivants à obtenir des informations sur la vie quotidienne au Canada et accroît leurs chances de trouver un emploi. Une connaissance de base de l'anglais ou du français peut également constituer l'une des exigences pour l'obtention de la citoyenneté canadienne.



Résultats d'intégration favorisés par les services linguistiques :



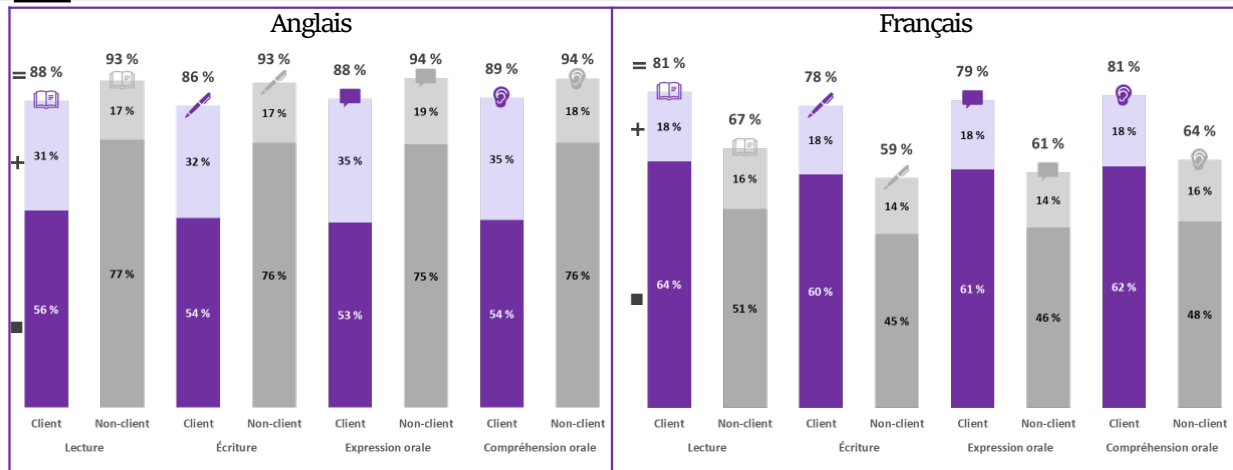
Immédiats : les clients améliorent leurs compétences linguistiques officielles



Intermédiaires : les clients utilisent une langue officielle pour fonctionner dans la société canadienne.



Une proportion plus élevée de non-clients a déclaré posséder de solides compétences en anglais au moment de l'admission(■). Une proportion plus élevée de clients a déclaré avoir amélioré ses compétences dans les deux langues officielles.(+).

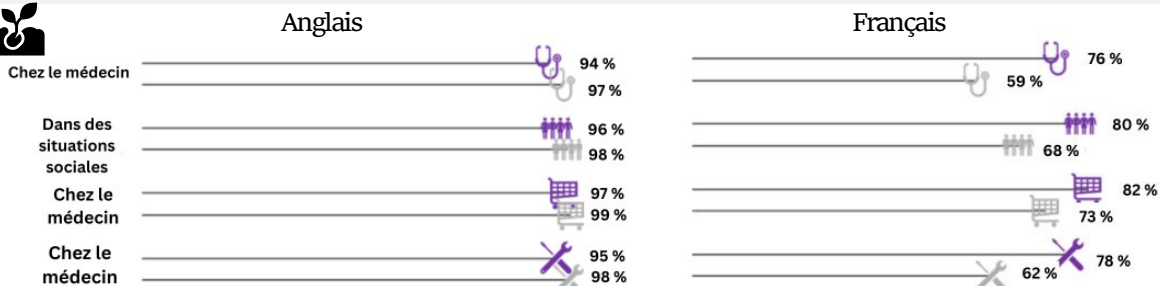


Un plus grand nombre de clients ont déclaré avoir amélioré (+) leurs compétences dans les langues officielles (34 % pour l'anglais, 18 % pour le français) que les non-clients (18 % pour l'anglais, 15 % pour le français).

Pour les nouveaux arrivants anglophones, cela a permis aux clients de rattraper les compétences linguistiques plus élevées des non-clients à l'admission (■), ce qui a mené à des niveaux de connaissance similaires.(=).¹

En plus de ces résultats autodéclarés, les données d'IRCC montrent que 35 % des clients des services linguistiques en 2023-24 et 34 % en 2022-23 ont amélioré leurs compétences dans les langues officielles d'au moins un niveau dans au moins une des quatre compétences linguistiques au cours de l'année où ils ont participé à la formation.²

Les nouveaux arrivants utilisent leurs compétences linguistiques dans la vie quotidienne.¹



Il n'y avait pas de différences significatives entre les genres quant à la capacité de communiquer sans aide, ni en anglais ni en français, tant chez les clients que chez les non-clients.



Un plus grand nombre de clients que de non-clients ont déclaré être capables de communiquer en français sans aide.

Sources des données / notes : Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants (2022 et 2023), 2 IRCC 2024

Les nouveaux arrivants acquièrent des connaissances, des compétences et des relations afin de se préparer au marché du travail canadien et d'y participer

Les nouveaux arrivants peuvent contribuer à l'économie canadienne de nombreuses façons : par l'emploi, le bénévolat ou en fournissant un travail non rémunéré, comme les tâches ménagères ou les soins à une personne, qui permettent à une autre personne d'occuper un emploi rémunéré. Les nouveaux arrivants qui souhaitent participer au marché du travail canadien par un emploi rémunéré doivent savoir comment présenter leurs compétences existantes d'une manière qui corresponde aux attentes des employeurs canadiens et comprendre quelles nouvelles compétences seront avantageuses sur le marché du travail canadien.



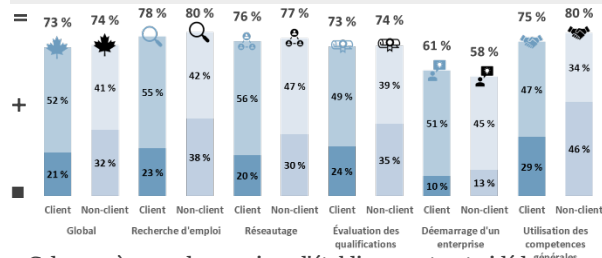
Résultats en matière de réinstallation soutenus par des services liés à l'emploi :



Immédiats : les clients acquièrent des connaissances, des compétences et des contacts pour se préparer au marché du travail canadien.



Les clients ont amélioré leurs connaissances des questions liées à l'emploi davantage que les non-clients (+). Toutefois, un plus grand nombre de non-clients possédaient un niveau élevé de connaissances en matière d'emploi au moment de leur admission au Canada. (■).²



Cela suggère que les services d'établissement ont aidé les clients à approfondir leurs connaissances sur les sujets liés à l'emploi. En combinant les expériences antérieures et postérieures à l'admission, la plupart des nouveaux arrivants ont fait état de solides connaissances concernant l'emploi au Canada.



Bon nombre de ceux qui n'occupaient pas d'emplois rémunérés ont contribué économiquement au Canada d'autres manières.²

Les cinq principales raisons de ne pas occuper d'emploi rémunéré étaient les mêmes tant pour les clients que pour les non-clients, bien que leur classement fût différent.



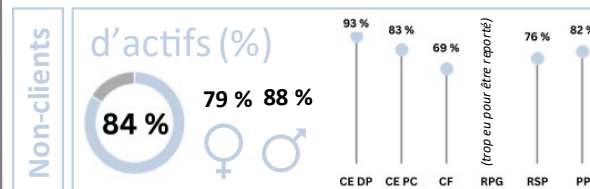
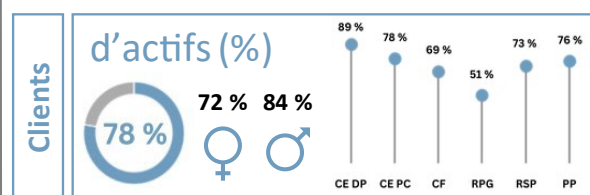
Être à la retraite était la cinquième raison la plus courante pour laquelle les clients n'occupaient pas d'emploi rémunéré; pour les non-clients, c'était la principale raison.



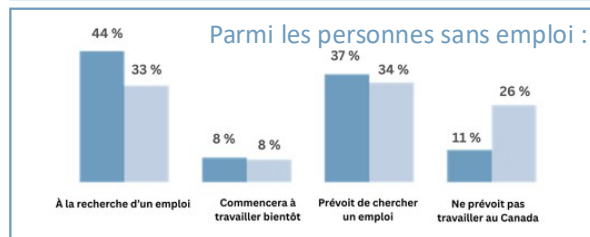
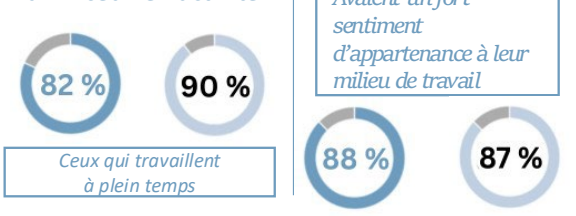
Intermédiaires : les clients participent au marché du travail canadien.



La majorité des nouveaux arrivants ont déclaré participer au marché du travail canadien par le biais d'un emploi rémunéré.¹



Parmi ceux en activité :



Les résultats des nouveaux arrivants francophones étaient similaires à ceux des nouveaux arrivants non francophones.

¹ Le taux de participation au marché du travail comprend les personnes qui travaillent, qui cherchent un emploi ou qui commenceront à travailler dans un avenir proche.
Source des données : Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants (2022 et 2023).

Les nouveaux arrivants participent aux communautés et y sont liés

Les liens que tissent les nouveaux arrivants avec les communautés, ainsi que leur participation à celles-ci, indiquent qu'ils progressent vers l'intégration et que leurs nouvelles communautés font place à ces contributions.

Pour mesurer les résultats civiques des nouveaux arrivants, IRCC utilise, à titre de mesures indirectes, des questions conçues et mises à l'essai par Statistique Canada, telles que la confiance envers les institutions publiques et le sentiment d'appartenance.



Résultats pour la réinstallation favorisés par les services de liens communautaires :



Immédiats : les clients accroissent leur participation aux communautés et aux réseaux sociaux



Intermédiaires : les clients sont liés aux communautés et aux institutions



De nombreux nouveaux arrivants participent à des activités communautaires.

Participation par le bénévolat

27 % 22 %



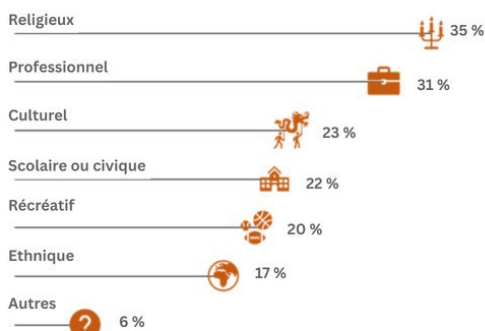
Une proportion plus élevée de **clients** que de **non-clients** a indiqué avoir fait du bénévolat au cours des 12 mois précédant le sondage.¹ À titre de comparaison, 41 % des Canadiens ont déclaré avoir fait du bénévolat.²



Les taux de bénévolat étaient plus élevés chez les nouveaux arrivants francophones (33 %)

Participation à des organisations

Une proportion plus élevée de **clients** que de **non-clients** a indiqué avoir été membre d'un ou de plusieurs types d'organisations au cours des 12 mois précédant l'enquête.¹



Les taux d'adhésion à des organisations étaient plus élevés chez les nouveaux arrivants francophones (53 %).



La plupart des nouveaux arrivants estiment qu'ils ont un sentiment d'appartenance et qu'ils sont les bienvenus au Canada.

Communautés accueillantes et sentiment d'appartenance

90 % des nouveaux arrivants étaient d'accord pour dire que leur communauté était accueillante envers les nouveaux arrivants.¹



86 % des nouveaux arrivants avaient un **fort sentiment d'appartenance** au Canada, 79 % à leur province et 76 % à leur communauté.¹

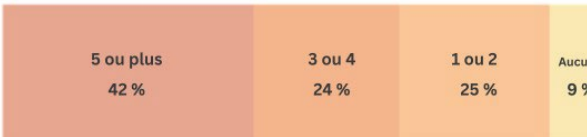


Les nouveaux arrivants ayant acquis la citoyenneté canadienne avaient un sentiment d'appartenance plus fort.



Le sentiment d'appartenance à la communauté était légèrement plus faible chez les répondants francophones.

Établissement de liens sociaux



66 % des nouveaux arrivants ont déclaré avoir trois amis proches ou plus dans la même communauté; seulement 9 % ont indiqué ne pas avoir d'amis dans la communauté.¹

Confiance dans les institutions



87 % des nouveaux arrivants ont indiqué avoir confiance dans les institutions canadiennes telles que les tribunaux, le système de santé, la sécurité sociale, la police et le gouvernement du Canada.

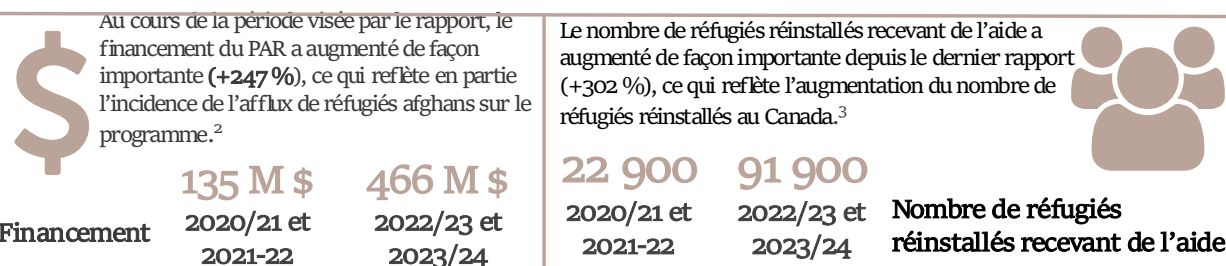
Les nouveaux arrivants avaient **le plus** confiance dans la police (91 %) et **le moins** confiance dans le système de santé (80 %).¹

Sources des données : ¹ Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants (2022 et 2023) ² Statistics Canada 2021

Programme d'aide à la réinstallation (PAR)

Les services du PAR aident les RPG et les autres réfugiés admissibles à répondre à leurs besoins immédiats et essentiels pendant la période qui suit directement leur arrivée au Canada (habituellement les six premières semaines). Cela comprend l'accueil des réfugiés à l'aéroport, la fourniture d'un hébergement temporaire et l'aide à la recherche d'un logement permanent, les services d'interprétation et de traduction, l'orientation et les évaluations, ainsi que l'aiguillage vers d'autres services, y compris le Programme d'établissement.

En plus de fournir les services du PAR, IRCC offre [un soutien du revenu](#) aux résidents pris en charge par le gouvernement (RPG) et à certains autres [clients admissibles](#) pendant une période pouvant aller jusqu'à douze mois afin d'aider à couvrir les coûts associés au début de leur nouvelle vie au Canada.



Profil démographique des clients

Comparativement aux autres clients du Programme d'établissement, un plus grand nombre de clients du PAR :



Sont mineurs :

PAR: 38 % âgés de 0 à 17

Établissement : 23 % âgés de 0 à 17



Ne parlaient aucune des langues officielles :

PAR : 61 %

Établissement : 31 %

Étant donné que la plupart des clients du PAR sont des RPG, et que tous les RPG reçoivent les services du PAR, le profil démographique des clients du PAR reflète celui de la population RPG.³

Cinq principales nationalités des clients du PAR



Résultats

Les résultats attendus du PAR comprennent :

- la satisfaction des besoins immédiats et essentiels des clients du PAR, et
- le fait de veiller à ce que les réfugiés réinstallés disposent des outils nécessaires pour vivre de façon autonome dans la société canadienne.

Les résultats visés pour les clients du PAR sont censés être atteints plus rapidement que les résultats plus larges en matière d'établissement recherchés pour l'ensemble des nouveaux arrivants. Une fois que les réfugiés réinstallés intègrent le Programme d'établissement, les résultats de ce programme s'appliquent également à eux.



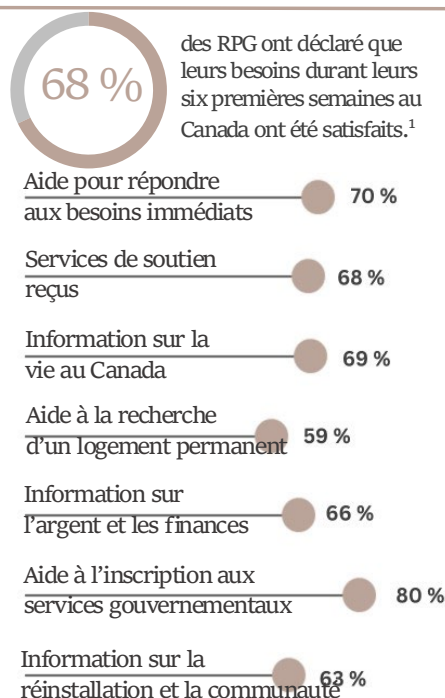
Recours au Programme d'établissement : Les RPG affichaient les taux de recours les plus élevés aux services d'établissement au Canada au cours de leur première année au pays : 89 % des RPG ont accédé à des services, comparativement à 36 % de l'ensemble des clients. Les RPG ont utilisé des types de services semblables à ceux des autres groupes de clients, mais avec une intensité plus élevée.



Les RPG continuent d'avoir, au fil du temps, des taux élevés de recours aux services du Programme d'établissement. Au cours de leur quatrième année suivant l'admission, 78 % des RPG ont eu recours à des services d'établissement, comparativement à 14 % des clients dans l'ensemble, ce qui souligne l'importance de maintenir l'accès au soutien pour les RPG une fois leur admissibilité au PAR expirée.⁴



Parce que la [réinstallation des ressortissants afghans au Canada](#) a commencé en août 2021, les données sur les résultats pour cette importante cohorte de nouveaux arrivants ne sont pas encore disponibles



Source des données : Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants (2022 et 2023), ²SAP, ³IEDEC, ⁴IEDEC et la base de données sur les résidents permanents ⁵IRCC2024

Services avant l'arrivée

IRCC offre à certains nouveaux arrivants la possibilité d'accéder à des services d'établissement avant leur arrivée au Canada en tant que résidents permanents, une fois qu'ils ont reçu la confirmation de l'approbation de principe de leur demande de résidence permanente et s'ils résident à l'extérieur du Canada. Ces [services avant l'arrivée](#) visent à aider les clients à se préparer et à s'adapter à la vie au Canada.



Plus d'information



Attentes plus claires



Début plus tôt

L'objectif des services avant l'arrivée est d'accélérer le processus d'établissement en réduisant les lacunes en matière d'information et en permettant aux clients d'être mieux préparés à leur arrivée, notamment en leur fournissant des attentes réalistes quant à ce qui sera nécessaire pour réussir leur établissement et leur intégration, et en soutenant les préparatifs précoces en vue de leur entrée sur le marché du travail.

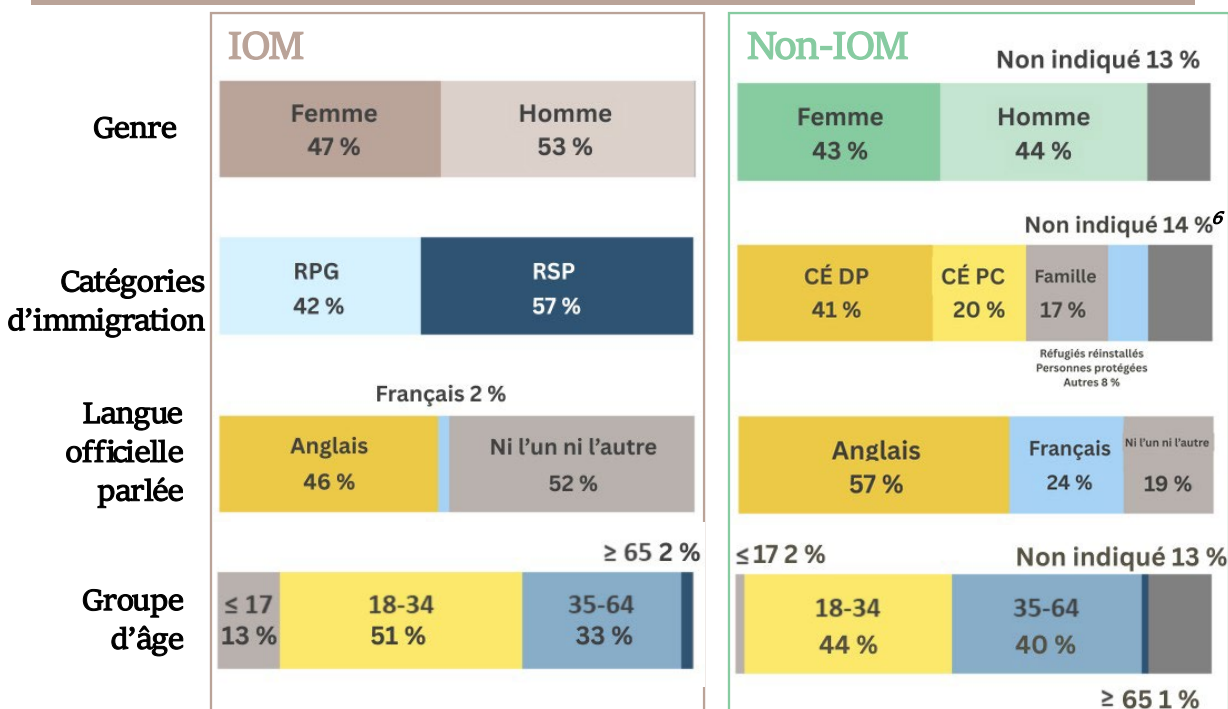
La plupart des clients des services avant l'arrivée sont des réfugiés réinstallés à destination du Canada, qui reçoivent de l'information sur le Canada de [l'Organisation internationale pour les migrations \(OIM\)](#).

63 %

37 %

D'autres clients accèdent à des services d'établissement (à l'exception de la formation linguistique) afin de commencer leur parcours d'établissement plus tôt.

Données démographiques¹ des clients des services avant l'arrivée



Remarque : Les données sur les résultats ne sont pas disponibles pour les clients des services avant l'arrivée.

Sources des données : 1 IEDEC; 2 Les nouveaux arrivants admis dans le cadre du Programme d'immigration de l'Atlantique, qui sont [admissibles](#) à certains services avant d'obtenir la résidence permanente; plusieurs d'entre eux auront donc la mention « non précisée » pour la catégorie d'immigration.

Soutiens à l'établissement pour les clients en situation de crise (1 sur 2)

Deux grandes initiatives humanitaires ont eu lieu pendant la période visée par le rapport :

Initiative de réinstallation des Afghans



En août 2021, lorsque les talibans ont pris le contrôle de l'Afghanistan, le Canada s'est engagé à accueillir au moins 40 000 Afghans vulnérables. Cette initiative visait les personnes ayant servi aux côtés des Canadiens et a renforcé la diaspora afghane au Canada.¹

Grâce à ces mesures,

 **55 195**

personnes sont arrivées au Canada depuis août 2021.²

Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine



L'autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) a été lancée en mars 2022 à titre de mesure spéciale temporaire visant à fournir une aide immédiate aux ukrainiens fuyant la guerre en Ukraine. L'accès aux services d'établissement a également été élargi aux résidents temporaires ukrainiens et aux membres de leur famille au Canada jusqu'au 31 mars 2025.³

Grâce à ces mesures,

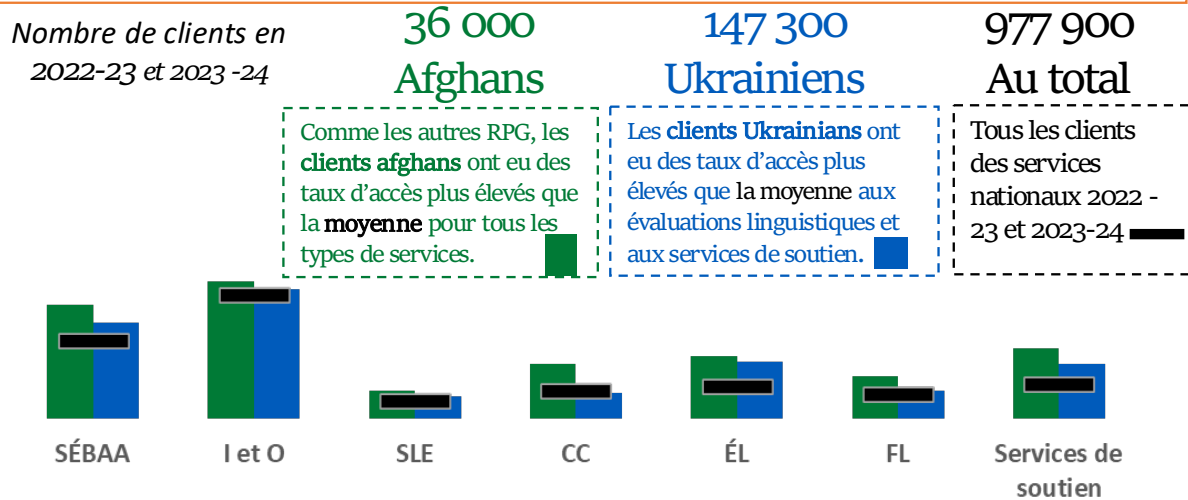
 **298 128**

personnes sont arrivées au Canada depuis mars 2022.⁴

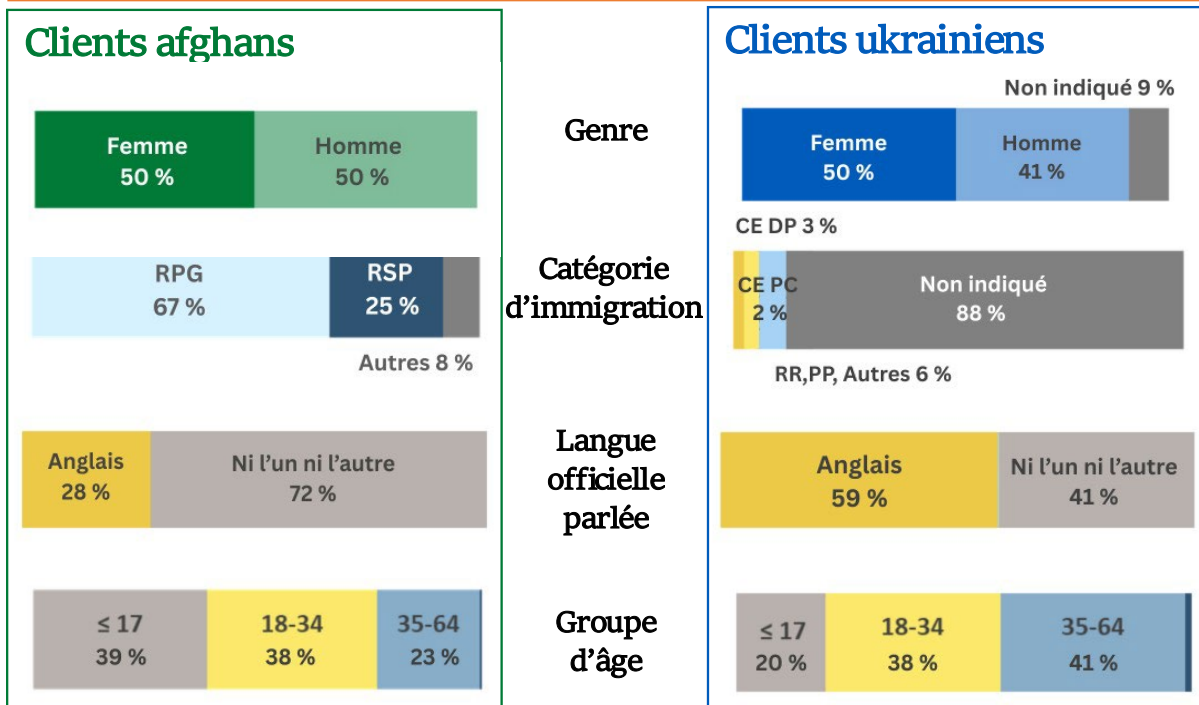
Sources des données : ¹IRCC 2023, ²IRCC 2024, ³IRCC 2025, ⁴IRCC 2024

Soutiens à l'établissement pour les clients en situation de crise (2 de 2)

Les nouveaux arrivants admis dans le cadre de ces programmes spéciaux ont eu accès à des services d'établissement nationaux afin de les aider à s'adapter à la vie au Canada :¹



Comme de nombreux ukrainiens ont accédé aux services d'établissement en tant que résidents temporaires, certaines lacunes subsistent dans les données démographiques disponibles :¹



Remarque : Les données sur les résultats ne sont pas disponibles pour ces groupes en situation de crise.

Sources de données: 4EDEC

Chapitre 2 : Résultats d'établissement de certaines populations de l'ACS Plus

Lors des vagues de 2022 et 2023 du sondage sur les résultats des nouveaux arrivants (SRNA), IRCC a ajouté de nouvelles questions portant sur **le revenu, le handicap, le statut 2ELGBTQI+ et le genre**. IRCC a ainsi pu effectuer des analyses⁷ approfondies afin de déterminer si ces groupes connaissent des résultats différents.⁸ Veuillez noter qu'il n'y avait pas suffisamment de répondants francophones pour les inclure dans l'analyse. Il est également important de souligner qu'il n'est pas possible de déterminer avec précision dans quelle mesure les réponses au SRNA sont représentatives, puisqu'il n'existe pas de données de référence complètes sur l'ensemble des nouveaux arrivants admis à titre de résidents permanents.

2ELGBTQI+

Le terme **2ELGBTQI+** est utilisé au Canada pour désigner les communautés de la diversité sexuelle et de genre. Il signifie deux-esprits, lesbiennes, gais, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées, ainsi que d'autres personnes qui s'identifient comme faisant partie des communautés de la diversité sexuelle et de genre.⁹ Selon des recherches¹⁰ récentes, 1 Canadien sur 20 (4,4 %) âgé de 15 ans et plus, ainsi que 1 jeune sur 10 âgé de 15 à 24 ans (10,5 %), ont déclaré être 2ELGBTQI+.



Dans le SRNA, 5,5 % des nouveaux arrivants ont déclaré être 2ELGBTQI+, soit une proportion légèrement plus élevée que celle observée dans l'ensemble de la population canadienne (4,4 %). Il est également important de noter que 6,2 % des répondants ont préféré ne pas divulguer leur statut 2ELGBTQI+, ce qui pourrait indiquer que la proportion réelle de nouveaux arrivants 2ELGBTQI+ est supérieure à 5,5 %, et constitue une limite pour l'interprétation des résultats de cette analyse. La stigmatisation qui persiste peut également influencer les caractéristiques démographiques observées, tant au sein de la population des nouveaux arrivants que dans l'ensemble de la population canadienne.

⁷ Ce type d'analyse a fait appel à des régressions linéaires et à des régressions médianes. Les facteurs d'ajustement comprenaient des caractéristiques démographiques, telles que le genre et la catégorie d'immigration, ainsi que d'autres facteurs, comme le niveau de revenu du ménage et le nombre d'amis.

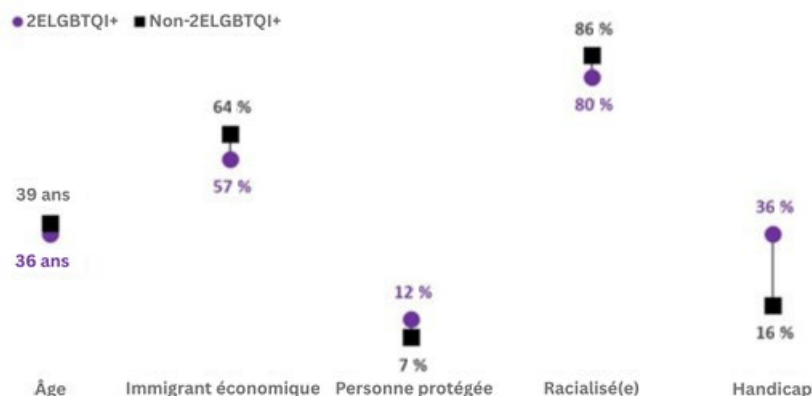
⁸ L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) examine les résultats pour des personnes appartenant à différentes populations, notamment en fonction du handicap, de la situation économique et de l'orientation sexuelle, afin d'appuyer l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives qui sont inclusifs et adaptés aux besoins.

⁹ <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/sois-toi-meme/que-signifie-2elgbtqi-plus.html>

¹⁰ Statistique Canada. Profil socioéconomique de la population 2ELGBTQI+ âgée de 15 ans et plus, 2019 à 2021. *Le Quotidien*, 25 janvier 2024

En comparant les caractéristiques démographiques des nouveaux arrivants 2ELGBTQI+ et de ceux qui ne s'identifient pas comme 2ELGBTQI+, on observe que les nouveaux arrivants 2ELGBTQI+ ont tendance à être plus jeunes, plus susceptibles d'être des personnes protégées¹¹, moins susceptibles d'être des immigrants économiques et moins susceptibles d'appartenir à un groupe racisé.

Dans le cadre du programme d'asile au Canada, les personnes qui font face à de la persécution dans leur pays d'origine en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur expression de genre ou de leurs caractéristiques sexuelles peuvent demander la protection des réfugiés au Canada. Cela explique probablement la proportion plus élevée de personnes protégées observée au sein de cette population.



Dans l'ensemble, les deux groupes ont déclaré des taux similaires

Sources des données : Sondage des résultats sur les nouveaux arrivants

d'obstacles rencontrés (8 %), ainsi que des niveaux de scolarité à l'arrivée et des niveaux de revenu du ménage comparables. La différence la plus marquée entre les deux groupes concerne la déclaration d'un handicap, qui est nettement plus élevée chez les nouveaux arrivants 2ELGBTQI+ (36 % contre 16 %), particulièrement en ce qui concerne les problèmes de santé mentale.

Dans l'ensemble, les nouveaux arrivants 2ELGBTQI+ ont obtenu des résultats d'établissement similaires à ceux des nouveaux arrivants qui ne s'identifient pas comme 2ELGBTQI+. Bien que les différences présentées ci-dessous soient statistiquement significatives (à l'exception du sentiment d'appartenance), leur impact global demeure limité.

Les clients 2ELGBTQI+ étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer avoir vécu des expériences de discrimination lors de la réception de services d'établissement :

Tous les clients : 10 %
 Clients 2ELGBTQI+ : 17 %
 Clients Non-2ELGBTQI+ : 10 %
 Clients ayant préféré ne pas répondre : 14 %

- **Capacité d'utiliser la langue anglaise** : les nouveaux arrivants 2ELGBTQI+ ont obtenu des résultats légèrement inférieurs pour les mesures liées à l'utilisation de la langue (p. ex., utiliser l'anglais pour effectuer des tâches quotidiennes).
- **Prise de décisions** : les nouveaux arrivants 2ELGBTQI+ ont obtenu des résultats légèrement inférieurs pour les mesures liées à la prise de décisions (p. ex., le sentiment de pouvoir prendre des décisions éclairées concernant la vie au Canada).
- **Emploi** : les nouveaux arrivants 2ELGBTQI+ présentaient un taux de chômage légèrement plus élevé.
- **Sentiment d'appartenance** : les nouveaux arrivants 2ELGBTQI+ ont obtenu des résultats légèrement inférieurs pour les mesures du sentiment d'appartenance.

¹¹<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/a-propos-systeme-refugies/2elgtqi-plus.html>

Handicap

La question portant sur le handicap autodéclaré s'inspire de celle utilisée dans l'Enquête sociale canadienne (2022) de Statistique Canada. Dans l'ensemble, 18 % des répondants au SRNA ont déclaré avoir au moins un handicap ou un problème de santé de longue durée, au moyen d'une question à réponses multiples.

7 % Autre problème de santé ou problème de santé de longue durée qui dure depuis ou devrait durer six mois ou plus.

7 % Problèmes émotionnels, psychologiques ou de santé mentale (p. ex., anxiété, dépression, trouble bipolaire, dépendance aux substances, anorexie).

3 % Difficulté à apprendre, se souvenir ou se concentrer.

3 % Difficulté à voir, même en portant des lunettes ou des verres de contact.

2 % Difficulté à marcher, à utiliser les escaliers, à utiliser ses mains ou ses doigts, ou à effectuer d'autres activités physiques.

1 % Difficulté à entendre, même en utilisant un appareil auditif ou un implant cochléaire.

L'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 de Statistique Canada a révélé que, dans l'ensemble, 27 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus avaient au moins une incapacité. Cela représente une augmentation importante par rapport aux années précédentes, que Statistique Canada attribue à une hausse du nombre de personnes déclarant des incapacités liées à la santé mentale.

Sources des données : Sondage des résultats sur les nouveaux arrivants

En comparant les caractéristiques démographiques des personnes qui ont déclaré avoir une incapacité et de celles qui n'en ont pas déclaré, les femmes, les personnes s'identifiant à un autre genre et les réfugiés réinstallés étaient plus susceptibles de déclarer une incapacité. À l'inverse, les personnes n'ayant pas déclaré d'incapacité étaient plus susceptibles d'appartenir à un groupe racisé.

Dans l'ensemble, le fait d'avoir une incapacité était associé de façon statistiquement significative à des résultats d'établissement moins favorables pour l'ensemble des indicateurs, bien que l'ampleur de cet effet varie selon l'indicateur.



Les clients ayant une incapacité étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer avoir vécu des expériences de discrimination lors de la réception de services d'établissement :

Tous les clients : 10 %
 Clients ayant une incapacité : 16 %
 Clients sans incapacité : 9 %

Sources des données : Sondage des résultats sur les nouveaux arrivants

Revenu

Le revenu du ménage peut avoir une incidence importante sur la capacité d'une personne à s'établir pleinement et à s'intégrer dans la société canadienne. L'*Enquête canadienne sur le revenu* de 2022 de Statistique Canada a révélé que les taux de pauvreté se rapprochaient des niveaux observés avant la pandémie, à la suite de l'élimination progressive des prestations liées à la pandémie. Les principaux constats de cette enquête comprennent les suivants : les groupes racisés sont plus susceptibles de vivre sous le seuil de la pauvreté; les personnes ayant une incapacité présentent un risque plus élevé de pauvreté; et plus l'arrivée d'un immigrant est récente, plus il est probable qu'il se situe sous le seuil de la pauvreté.¹²

L'objectif de la question sur le revenu du ménage dans le SRNA est de mieux comprendre si et comment les conditions économiques peuvent être liées aux résultats d'établissement. Cette question ne vise pas à mesurer la réussite économique. L'analyse comporte certaines limites, puisque la question de l'enquête ne demandait pas un montant exact, mais proposait plutôt des catégories de revenu sous forme de fourchettes. De plus, 10 %



Sources des données : Sondage des résultats sur les nouveaux arrivants

des clients ont indiqué préférer ne pas répondre. À l'échelle du Canada, en 2023, le revenu moyen s'élevait à 59 400 \$, tandis que le revenu médian était de 45 400 \$.¹³

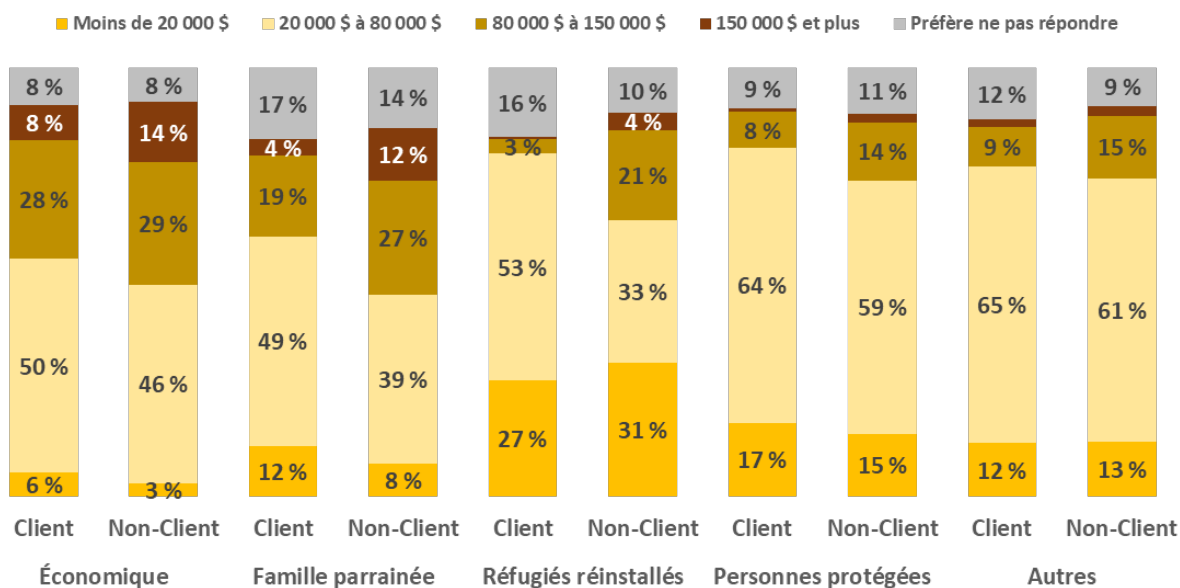
Après avoir tenu compte statistiquement des autres variables, les non-clients du Programme d'établissement avaient un revenu du ménage 23 % plus élevé que celui des clients. Cette tendance est semblable à celle observée pour les scores de connaissances, où les non-clients

¹² <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240426/dq240426a-fra.htm>

¹³ https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110023901&request_locale=fr

obtenaient généralement des résultats plus élevés. Cela indique qu'ils sont mieux outillés pour réussir leur établissement au Canada, tandis que les clients peuvent avoir davantage besoin de soutien pour s'adapter.

En moyenne, le revenu du ménage des réfugiés réinstallés est 39 % inférieur à celui des immigrants économiques. De plus, les nouveaux arrivants racisés et les personnes protégées ont un revenu du ménage équivalant à environ les trois quarts de celui de leurs homologues blancs et immigrants économiques, respectivement.



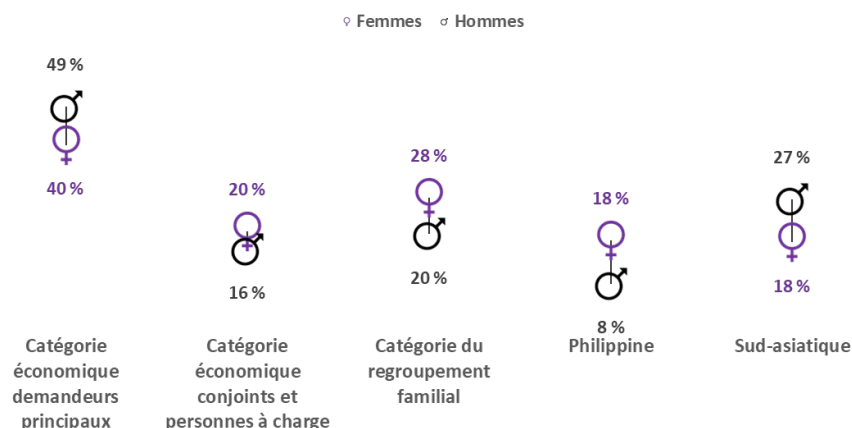
Sources des données : Sondage des résultats sur les nouveaux arrivants

En général, les immigrants économiques étaient plus susceptibles de déclarer des niveaux de revenu des ménages plus élevés, tandis que les réfugiés réinstallés signalaient des niveaux bien inférieurs, plus de la moitié d'entre eux déclarant un revenu des ménages de 40 000 \$ ou moins.

En ce qui concerne les résultats en matière d'établissement, la prise de décisions éclairées ainsi que l'utilisation de l'anglais ont toutes deux progressé à mesure que le revenu des ménages augmentait. Fait intéressant, un revenu des ménages plus faible est associé à un sentiment d'appartenance légèrement plus élevé.

Genre

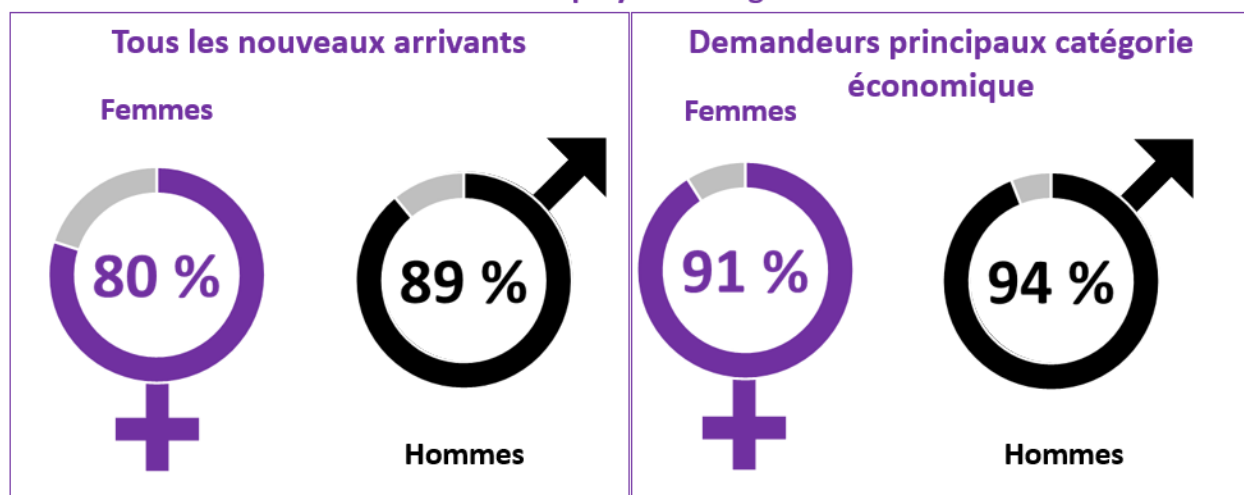
Les nouveaux arrivants s'identifiant comme femmes présentaient des taux plus élevés d'admission au titre du regroupement familial ou en tant que conjoint ou personne à charge de la catégorie économique, ainsi qu'un taux plus élevé d'appartenance à la communauté philippine. Les nouveaux arrivants s'identifiant comme des hommes présentaient des taux plus élevés d'admission en tant que demandeurs principaux de la catégorie économique, ainsi qu'un taux plus élevé d'appartenance à la communauté sud-asiatique.



Sources des données : Sondage des résultats sur les nouveaux arrivants

En matière de résultats d'établissement, la principale différence observée concernait **les taux d'emploi** : les nouveaux arrivants s'identifiant femmes affichaient des taux d'emploi inférieurs à ceux des nouveaux arrivants s'identifiant comme hommes, toutes les autres variables disponibles étant prises en compte. Cela était le cas pour l'ensemble des nouveaux arrivants, y compris parmi les demandeurs principaux de la catégorie économique.

Taux d'employ selon le genre



Sources des données : Sondage des résultats sur les nouveaux arrivants

Conclusion et points à surveiller

Les questions ajoutées au sondage sur les résultats des nouveaux arrivants ont permis d'accroître la capacité d'analyser les résultats pour certaines populations visées par l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). Ce chapitre met en lumière certains domaines dans

lesquels certaines populations continuent d’obtenir des résultats moins favorables lors de leur intégration au Canada. Pour l’avenir, nous tirerons parti de l’amélioration de la collecte de données et des programmes ciblés nouvellement financés (avril 2025) afin d’examiner leurs effets et de cerner les pratiques exemplaires.

Chapitre 3 : Les organismes francophones et les clients francophones dans le Programme d’établissement.

Ce chapitre du rapport porte sur l’immigration francophone au Canada ainsi que sur les résultats en matière d’établissement des nouveaux arrivants francophones. La *Politique sur l’immigration francophone*, lancée en janvier 2024, renforce l’engagement d’IRCC à faire de l’immigration francophone une priorité clé et permanente. Cette politique oriente les mesures visant à favoriser le développement économique et la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, alors que le gouvernement s’emploie à accroître le poids démographique des francophones au Canada hors Québec, conformément à la *Loi sur les langues officielles* modernisée. Dans le cadre de cette politique, des cibles d’admission annuelles pour les résidents permanents francophones hors Québec sont intégrées au Plan pluriannuel des niveaux d’immigration.

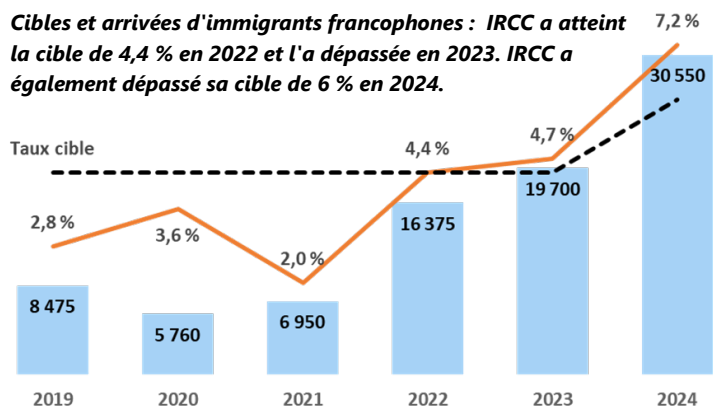
Le terme « francophone » est utilisé par IRCC pour désigner les nouveaux arrivants dont la première langue officielle est le français. Cela inclut tant ceux qui déclarent ne connaître que le français que ceux qui déclarent connaître à la fois le français et l’anglais, mais indiquent être plus à l’aise pour communiquer en français.

Mis en œuvre en 2019, la Politique d’intégration francophone (PIF) est un ensemble de services d’établissement offerts en français par des fournisseurs de service francophones, qui facilite l’accueil, l’intégration et la création de liens durables entre les nouveaux arrivants et les communautés francophones en situation minoritaire à l’extérieur du Québec. En 2022-23, IRCC a investi près de 72 millions de dollars pour renforcer le PIF, un montant qui a dépassé les 82 millions de dollars en 2023-24. Cet investissement témoigne de l’engagement du gouvernement à soutenir l’intégration réussie des nouveaux arrivants d’expression française ainsi que le développement des communautés francophones en situation minoritaire à l’extérieur du Québec.

Admission des nouveaux arrivants francophones hors Québec

Malgré les défis de la période de la COVID-19, IRCC a, au cours des dernières années, augmenté tant le nombre que la proportion de nouveaux arrivants francophones admis à l'extérieur du Québec.

Cibles et arrivées d'immigrants francophones : IRCC a atteint la cible de 4,4 % en 2022 et l'a dépassée en 2023. IRCC a également dépassé sa cible de 6 % en 2024.



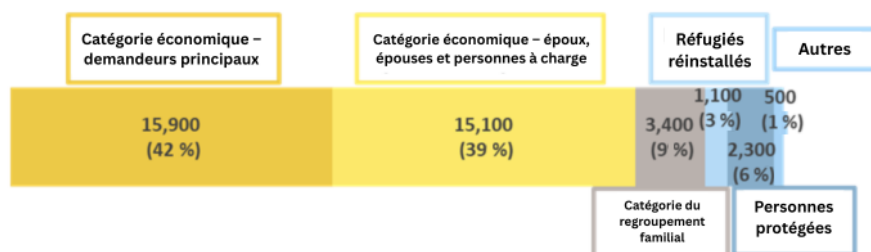
Dans le cadre de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement s'est également engagé à rétablir le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire hors Québec à son niveau de 1971. Le [Plan des niveaux d'immigration](#) 2026-28 s'appuie sur cet élan, avec des cibles augmentant progressivement pour atteindre 8,5 % en 2025, 9,5 % en 2026 et 10 % en 2027.

Source : [Tableau de bord sur l'immigration francophone au Canada \(hors Québec\) – 2023 - Canada.ca](#)

Caractéristiques des nouveaux arrivants francophones récemment admis.

Comme c'est le cas pour l'ensemble des admissions de nouveaux arrivants au Canada hors Québec, la majorité des admissions de francophones relèvent de la catégorie économique (incluant les demandeurs principaux (DP) ainsi que les personnes à charge (PC)), une part plus restreinte provenant de la catégorie du regroupement familial, des réfugiés réinstallés et des personnes protégées.

La majorité (81 %) des nouveaux arrivants francophones admis au cours des années 2022-23 et 2023-24 l'ont été au titre de la catégorie économique.



Source des données : Base de données sur les résidents permanents d'IRCC.
Les chiffres sont arrondis à la centaine près.

La proportion d'admissions francophones issues de la catégorie économique a augmenté au fil du temps. Cette évolution s'est accompagnée d'une diminution de la part des admissions provenant d'autres catégories d'immigration, notamment la catégorie du regroupement familial. La proportion d'immigrants économiques francophones (DP et PC ensemble) est supérieure de 24 % à celle observée au sein de la population générale des nouveaux arrivants (81 % contre

57 % pour la population générale). À l'inverse, la proportion de membres de la catégorie du regroupement familial ainsi que de réfugiés réinstallés est nettement plus élevée au sein de la population générale. Cette différence démographique pourrait avoir de nombreuses répercussions, étant donné que les immigrants économiques sont généralement mieux outillés pour s'établir de manière autonome et tendent à obtenir des résultats légèrement supérieurs.

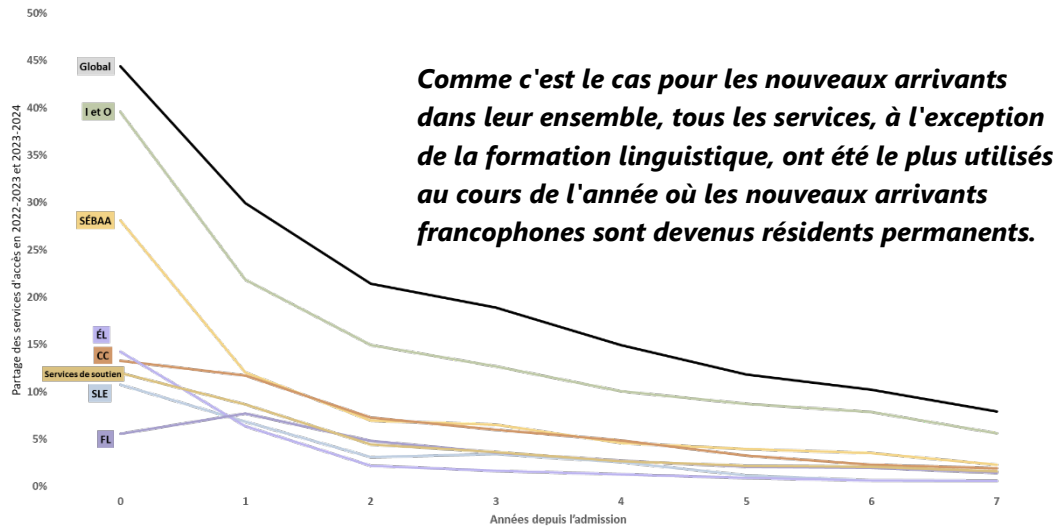
Utilisation du Programme d'établissement par les nouveaux arrivants francophones

L'accès des nouveaux arrivants francophones aux services d'établissement présente plusieurs caractéristiques propres :

Le principe « par et pour les francophones » garantit que les services d'établissement destinés aux nouveaux arrivants francophones sont fournis par des organismes francophones, et que des aiguillages vers ces organismes sont effectués chaque fois que cela est possible. Par l'entremise du FIP, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada vise à ce que les nouveaux arrivants francophones reçoivent des services en français tout au long de leur processus d'établissement. Le nombre de clients francophones ayant eu recours aux services d'organismes francophones a augmenté de façon constante, passant de 18 120 en 2019-20 à 29 685 en 2023-24. Au cours de la même période, le pourcentage de clients francophones ayant reçu des services d'organismes francophones est passé de 51 % en 2019-20 à 64 % en 2023-24. De plus, 50 % des clients francophones ont reçu leur premier service d'établissement d'un FS francophone en 2021-22.

Les services francophones avant l'arrivée mettent les nouveaux arrivants francophones admissibles en contact avec des services d'établissement offerts dans le cadre du FIP avant leur arrivée au Canada, assurant ainsi une transition fluide et harmonieuse dès leur arrivée. Connexions francophones est la plateforme en ligne par l'intermédiaire de laquelle les organismes francophones proposent ces services avant l'arrivée. Le nombre de clients francophones desservis par Connexions francophones a plus que triplé, passant de 1 375 en 2019-20 à 4 175 en 2023-24.

En croisant les données relatives à la date d'admission des nouveaux arrivants francophones au Canada et à celle où ils reçoivent des services d'établissement, il est possible d'analyser les taux de recours selon la catégorie d'immigration, le type de service et les caractéristiques démographiques, afin de mieux comprendre quels clients francophones accèdent aux services et à quel stade de leur parcours d'établissement. Les résultats indiquent que **les taux de recours pour l'ensemble des services** étaient plus élevés chez les nouveaux arrivants francophones admis hors Québec qu'au sein de la population globale de clients, bien que les tendances générales et le calendrier d'accès aux services soient demeurés identiques. (Voir le **chapitre 1** ainsi que les résultats relatifs à la première année suivant l'admission, présentés à la fin du présent chapitre).

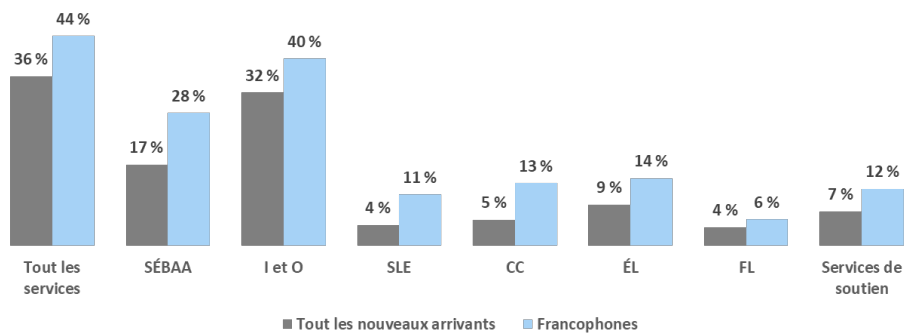


Années depuis l'admission	0	1	2	3	4	5	6	7
Total	44 %	30 %	21 %	19 %	15 %	12 %	10 %	8 %
SÉBAA	28 %	12 %	7 %	7 %	5 %	4 %	4 %	2 %
IO	40 %	22 %	15 %	13 %	10 %	9 %	8 %	6 %
SLE	11 %	7 %	3 %	3 %	3 %	1 %	1 %	1 %
Éval. linguistique	13 %	12 %	7 %	6 %	5 %	3 %	2 %	2 %
Form. linguistique	14 %	6 %	2 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Connexions communautaires	6 %	8 %	5 %	4 %	3 %	2 %	2 %	1 %
Services de soutien	12 %	9 %	4 %	4 %	3 %	2 %	2 %	2 %

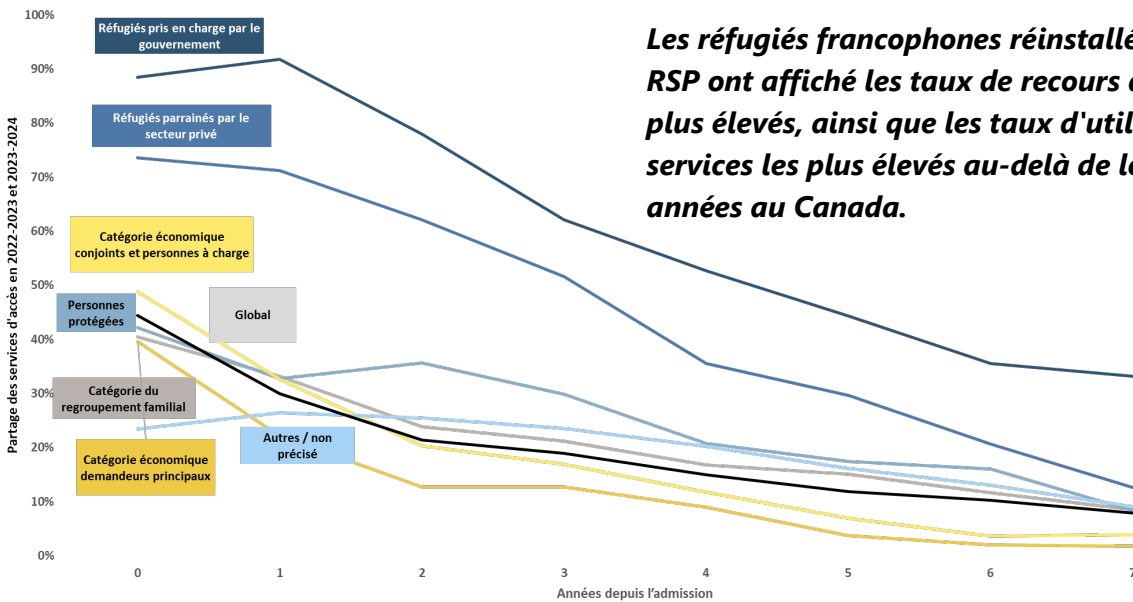
Sources de données : iEDEC, base de données des résidents permanents d'IRCC

Toutefois, à l'instar de tous les nouveaux arrivants, certains continuent de recourir aux services bien au-delà de leurs premières années au Canada.

L'analyse des taux de recours des francophones, selon la catégorie d'immigration, montre que pour l'ensemble des volets de services, **les clients francophones** présentaient un taux de recours plus élevé au cours de leur année d'admission que **l'ensemble de la clientèle** :



Sources de données : iEDEC, base de données des résidents permanents d'IRCC

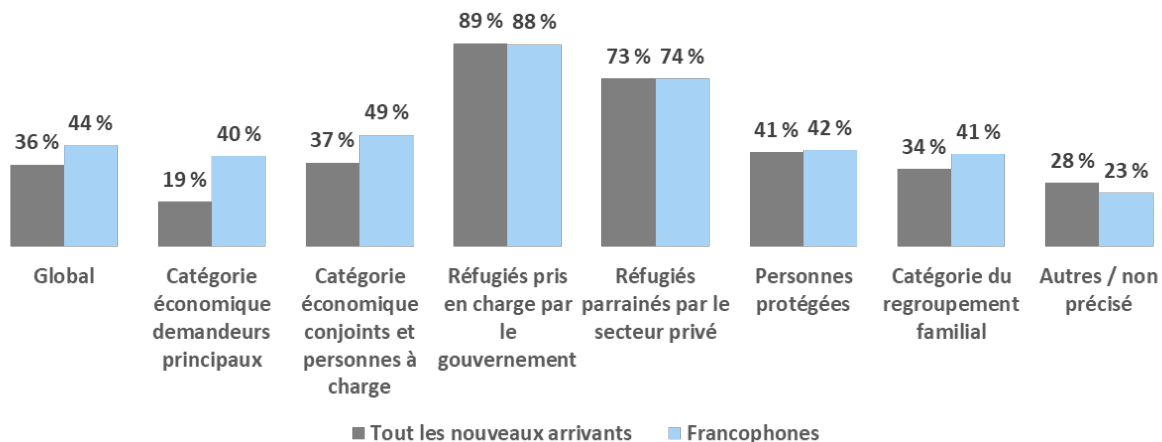


Années depuis l'admission	0	1	2	3	4	5	6	7
Total	44 %	30 %	21 %	19 %	15 %	12 %	10 %	8 %
Demandeurs principaux de la catégorie économique	40 %	22 %	13 %	13 %	9 %	4 %	2 %	2 %
Époux ou conjoints et personnes à charge de la catégorie économique	49 %	33 %	20 %	17 %	12 %	7 %	4 %	4 %
Catégorie du regroupement familial	41 %	33 %	24 %	21 %	17 %	15 %	12 %	9 %
Réfugiés parrainés dans le cadre du Programme de parrainage mixte	75 %	75 %	0 %	30 %	57 %	40 %	33 %	
Réfugiés pris en charge par le gouvernement	88 %	92 %	78 %	62 %	53 %	44 %	36 %	33 %
Réfugiés parrainés par le secteur privé	74 %	71 %	62 %	52 %	36 %	30 %	21 %	13 %
Personnes protégées	42 %	33 %	36 %	30 %	21 %	17 %	16 %	8 %
Autres	23 %	26 %	26 %	24 %	20 %	16 %	13 %	9 %

Sources des données : iDEEC, Base de données sur les résidents permanents d'IRCC

- Les nouveaux arrivants francophones admis dans la catégorie de l'immigration économique affichaient des taux de recours aux services comparables à ceux des membres de la catégorie du regroupement familial; comme la majorité des nouveaux arrivants francophones étaient admis dans la catégorie de l'immigration économique, cela se traduit par un nombre important de clients pour le Programme d'établissement et pourrait témoigner du succès des activités de sensibilisation menées dans le cadre de la PIF.

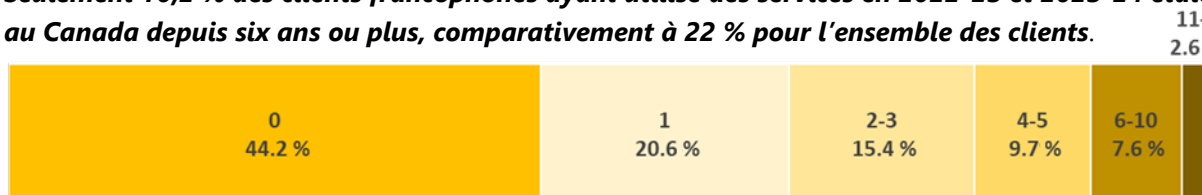
Les clients francophones des catégories de l'immigration économique et du regroupement familial affichaient des taux de recours aux services plus élevés durant leur année d'admission comparativement à l'ensemble des clients. Les réfugiés réinstallés francophones et les personnes protégées francophones affichaient des taux de recours aux services tout aussi élevés que l'ensemble des clients appartenant à ces catégories d'immigration.



Sources de données : iEDEC, base de données des résidents permanents d'IRCC

Les taux de recours aux services tendent à diminuer à mesure que les nouveaux arrivants passent plus de temps au Canada. Cela se reflète dans le fait que près des deux tiers (65 %) des francophones ayant utilisé des services en 2022-23 et 2023-24 l'ont fait soit durant l'année de leur admission, soit l'année suivante.

Seulement 10,2 % des clients francophones ayant utilisé des services en 2022-23 et 2023-24 étaient au Canada depuis six ans ou plus, comparativement à 22 % pour l'ensemble des clients.

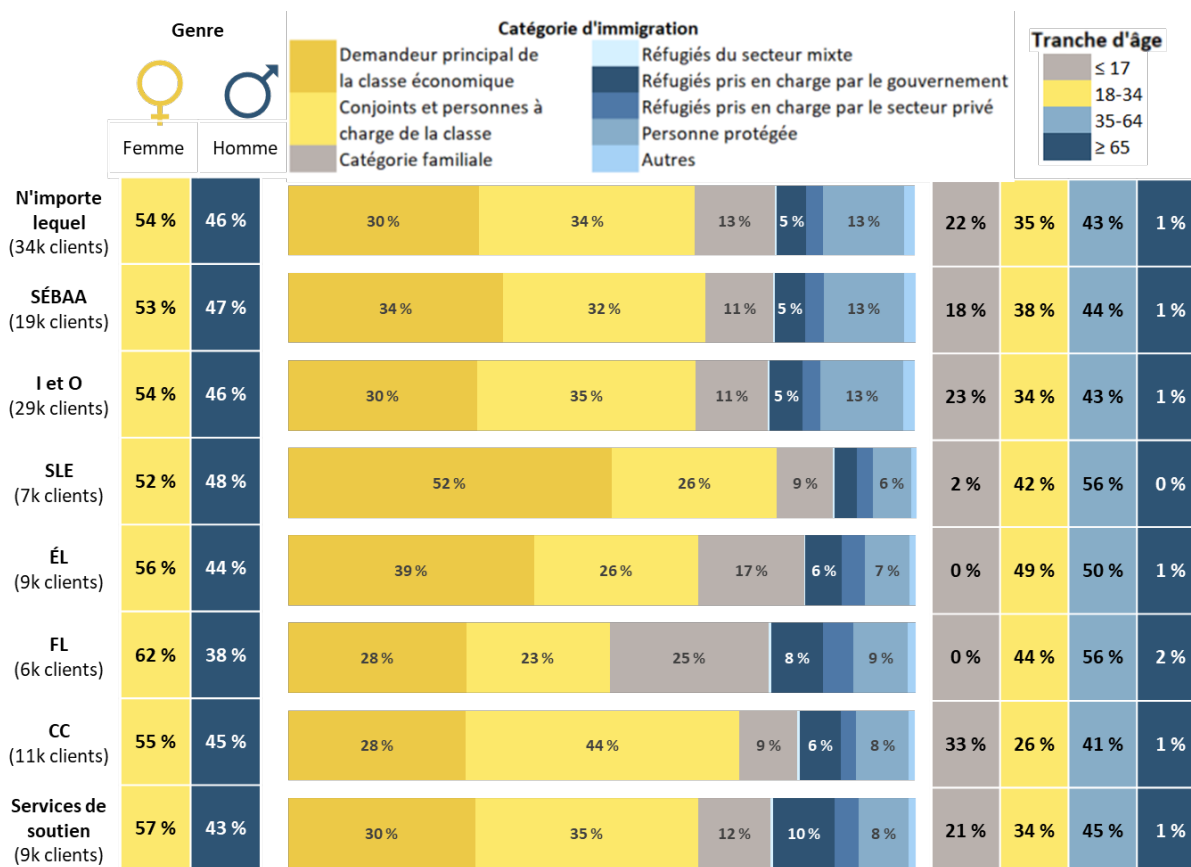


Sources des données : iEDEC et la Base de données sur les résidents permanents d'IRCC

Les raisons expliquant l'écart avec l'ensemble des clients sont inconnues, mais pourraient être liées à une proportion plus élevée d'immigrants de la catégorie de l'immigration économique. Cette situation mérite d'être explorée afin de cerner les pratiques exemplaires au sein du secteur francophone, notamment en ce qui concerne son guichet unique de services préalables à l'arrivée, par l'intermédiaire des Connexions Francophones.

Profil des clients francophones

Les clients francophones représentaient 4 % du volume total de la clientèle (825 000).



Sources des données : iEDEC, base de données des résidents permanents d'IRCC.

Étant donné que les clients peuvent accéder à plusieurs services, le nombre total de clients uniques, tous types de services confondus, est inférieur à la somme du nombre de clients pour chaque type de service.

Les principaux faits saillants démographiques concernant les clients francophones du Programme d'établissement au cours de ces années sont similaires à ceux observés chez l'ensemble des clients :

- Le nombre de **client**es francophones était supérieur à celui des clients francophones pour chaque type de service.¹⁴
- Les **demandeurs principaux francophones de la catégorie économique** représentaient une proportion plus élevée des clients des **SLE** que pour toute autre composante de service.

¹⁴ Il y avait trop peu de clients s'identifiant comme « Genre X » pour faire l'objet d'un rapport distinct.

- **Les clients francophones admis dans la catégorie du regroupement familial** affichaient un taux de participation aux **FL** plus élevé que pour tout autre type de service offert au pays.
- **Davantage de clients ont suivi une formation linguistique en anglais** qu'en français.

Par rapport à l'ensemble des clients, les clients francophones de la catégorie économique représentaient une part plus importante de la clientèle, ce qui concorde avec la proportion plus élevée de nouveaux arrivants de la catégorie économique parmi les admissions francophones. Les deux tiers des clients francophones ont reçu au moins un service d'établissement d'un organisme fournisseur de services francophone.

Dans le cadre d'une mesure phare de la *Politique en matière d'immigration francophone* et du *Plan d'action pour les langues officielles* (2023-2028), IRCC a accordé un financement à l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) afin qu'elle collabore avec RDÉE Canada à l'élaboration d'une stratégie communautaire, en partenariat avec l'ensemble du secteur de l'établissement francophone. L'objectif de cette stratégie était de définir des orientations et des mesures visant à renforcer le parcours d'intégration des femmes en leur offrant un accès rapide à des services ciblés répondant à leurs besoins particuliers. La stratégie a été élaborée à partir de recherches et de consultations menées en 2023.

Les femmes immigrantes francophones vivant en contexte minoritaire font face à une charge mentale accrue et à des responsabilités familiales plus importantes au cours de leur parcours migratoire. Elles jouent également un rôle crucial dans la transmission de la langue et de la culture françaises au sein de leur famille et de leurs communautés. Toutefois, elles se heurtent à de nombreux obstacles qui entravent leur intégration économique et sociale, les plaçant dans une situation de vulnérabilité et d'isolement. Les services disponibles ne répondent pas toujours à la diversité de leurs besoins, ce qui a des répercussions directes non seulement sur les femmes immigrantes elles-mêmes, mais aussi sur leurs familles. Parmi les principaux obstacles relevés dans la Stratégie figurent l'accès aux services de santé, au logement, aux services d'emploi, à la formation professionnelle et aux services de garde d'enfants en français. La Stratégie peut être consultée ici.:

www.immigration.affc.ca

Résultats en matière d'établissement des clients francophones

Les [résultats attendus en matière d'établissement et d'intégration](#) pour l'ensemble des nouveaux arrivants au Canada sont qu'ils puissent acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin, puis les appliquer à leur vie au Canada. Le Programme d'établissement et ses services visent à offrir à tous les nouveaux arrivants qui ont besoin d'un soutien supplémentaire, y compris les francophones, de l'aide pour obtenir de l'information et améliorer leurs compétences. Aux fins du présent rapport, les résultats à court et à moyen terme peuvent être regroupés en cinq thèmes, chacun correspondant à des services adaptés visant à répondre à ces besoins.

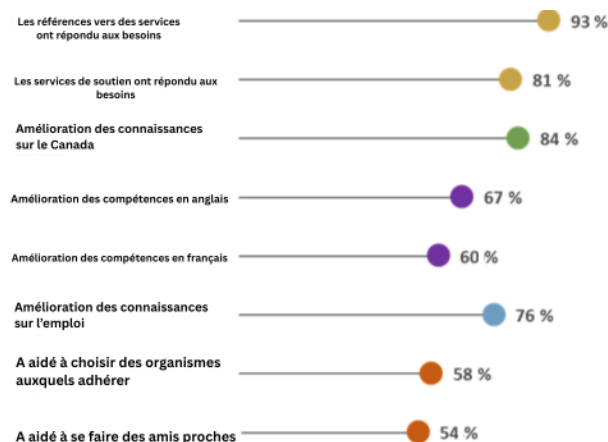
La principale source de données sur les résultats du Programme d'établissement est le *sondage sur les résultats des nouveaux arrivants (SRNA)*, à partir des cycles de 2022 et de 2023. Afin de saisir les résultats à différentes étapes du parcours d'établissement, l'analyse porte sur les nouveaux arrivants qui ont obtenu la résidence permanente au Canada entre 2015 et 2022. L'enquête rejoint à la fois les clients et les non-clients du Programme d'établissement, ce qui permet à IRCC de comparer les résultats autodéclarés de ces deux populations.

L'analyse suivante porte sur les réponses des nouveaux arrivants francophones qui résidaient au Canada, mais à l'extérieur du Québec, au moment de répondre au SRNA. Ils peuvent être

identifiés en reliant les réponses au SRNA aux dossiers administratifs d'immigration, selon la méthodologie décrite précédemment dans le présent chapitre.

Les nouveaux arrivants francophones sont en mesure d'accéder à des services qui répondent à leurs besoins.

- **78 %** des répondants francophones **connaissaient les services financés par IRCC**. Ce pourcentage est supérieur à celui de l'ensemble des répondants, dont 69 % connaissaient ces services.
 - Parmi les répondants francophones qui n'étaient pas au courant de ces services, **71 % auraient utilisé des services d'établissement**.
- Parmi les clients francophones, la majorité (78 %) continuent d'accéder aux **services sans signaler d'obstacles**. Les principaux obstacles mentionnés par les répondants francophones étaient les mêmes que pour l'ensemble des répondants (clients : méconnaissance des services, services inadéquats, séances complètes; non-clients : n'avaient pas besoin de services, méconnaissance des services, heures de service peu pratiques).
- La majorité des clients francophones estimaient que les organismes financés par IRCC avaient contribué à leur parcours d'établissement, notamment en améliorant leur connaissance du Canada.
- La plupart des clients qui ont reçu des services de soutien ont indiqué que leurs besoins avaient été comblés.
- Les non-clients francophones du Programme d'établissement ont déclaré des niveaux plus élevés de connaissances concernant le Canada, l'emploi et les langues au moment de l'admission, ce qui indique un besoin moindre de services au sein de ce groupe.



Sources des données : Sondage des résultats sur les nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants francophones acquièrent des connaissances et prennent des décisions éclairées concernant leur vie au Canada.

- Pour les clients et les non-clients francophones, trois des quatre principales sources d'information sur l'établissement étaient les mêmes :

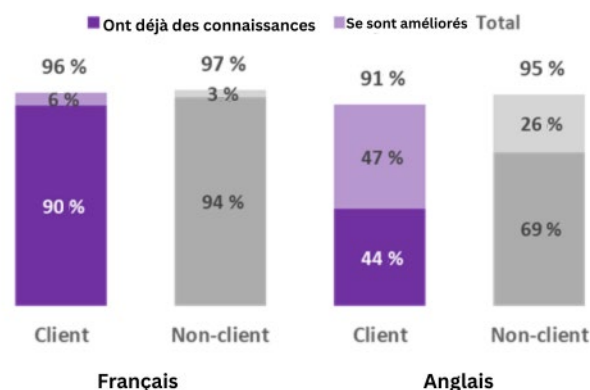
Catégorie	Clients Francophones	Non-Clients francophones
1	Internet ¹⁵	
2	Amis	
3	FS financées par IRCC	Employés/ou collègues
4	Famille	

Sources des données : Sondage des résultats sur les nouveaux arrivants

- Une plus grande proportion de clients francophones que de non-clients déclarent une amélioration de leurs connaissances dans divers domaines, ce qui indique que les services d'information répondaient à un besoin chez les clients francophones et ont eu un effet positif.
- La grande majorité des clients et des non-clients francophones déclarent être en mesure de prendre des décisions éclairées concernant leur vie au Canada.

Les nouveaux arrivants francophones améliorent leurs compétences dans les langues officielles et les utilisent dans la société.

- Comme prévu, seule une faible proportion de nouveaux arrivants francophones a déclaré avoir amélioré ses compétences en français, puisque la grande majorité possédait déjà de solides compétences en français au moment de son admission au Canada.
- Parmi les nouveaux arrivants francophones ayant déclaré parler au moins un peu l'anglais, une plus grande proportion de clients a indiqué une amélioration de ses compétences en anglais. Cela s'explique par le fait que les non-clients déclaraient généralement des compétences en anglais plus élevées au moment de l'admission que les clients.
- Sans surprise, la grande majorité des nouveaux arrivants francophones ont indiqué être en mesure de parler français dans diverses situations de la vie courante.

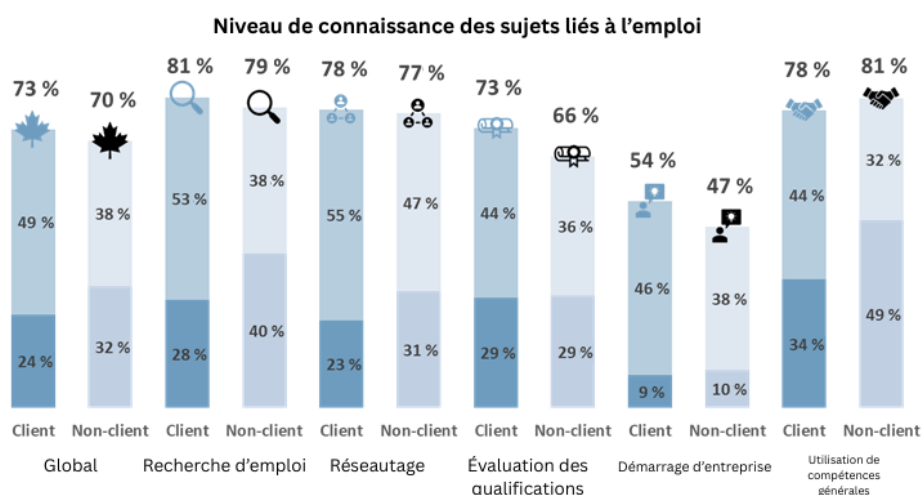


Sources des données : Sondage des résultats sur les nouveaux arrivants

¹⁵ Dans le SRNA l'option Internet renvoie spécifiquement à des sources comme les médias sociaux, les blogues, les groupes de discussion et d'autres sites Web. Les sites Web gérés par des organisations ou par différents ordres de gouvernement sont inclus dans des réponses distinctes et ne sont pas indiqués comme principales sources.

Les nouveaux arrivants francophones acquièrent des connaissances, des compétences et des réseaux afin de se préparer au marché du travail canadien et d'y participer.

- La majorité des répondants francophones ont déclaré être en emploi, bien qu'une proportion plus élevée de non-clients que de clients soient en emploi (85 % contre 78 %). La plupart des personnes ayant déclaré être en emploi occupaient un emploi à temps plein.
- Les clients francophones ont déclaré une plus grande amélioration de leurs connaissances liées à l'emploi que les non-clients, en partie parce que ces derniers avaient déjà davantage de compétences au moment de devenir résidents permanents. Ces résultats concordent avec ceux observés dans l'ensemble de la population des nouveaux arrivants

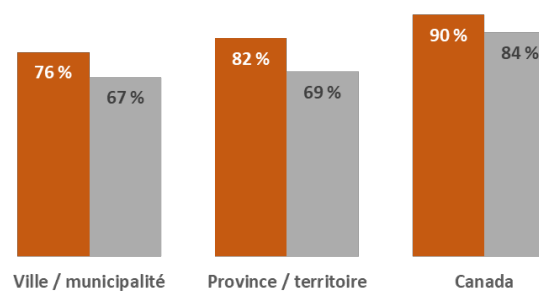


Sources des données : Sondage des résultats sur les nouveaux arrivants

- Parmi les personnes qui ne travaillaient pas, plusieurs contribuaient à la société canadienne d'autres façons, notamment en étant aux études, en s'occupant d'un enfant ou en tenant la maison.

Les nouveaux arrivants francophones participent à la vie communautaire et y sont bien intégrés.

- Une plus grande proportion de clients francophones que de non-clients ont déclaré avoir fait du bénévolat au cours des 12 mois précédant l'enquête (37 % contre 27 %).
- De nombreux nouveaux arrivants francophones participent à des activités



Sources des données : Sondage des résultats sur les nouveaux arrivants

- communautaires, principalement de nature culturelle, religieuse ou ethnique
- La plupart des nouveaux arrivants francophones estiment avoir un sentiment d'appartenance au Canada (88 %) et se sentir accueillis par leur communauté (90 %). La grande majorité (91 %) ont également confiance envers les institutions publiques canadiennes. Le sentiment d'appartenance était plus élevé chez les clients francophones que chez les non-clients francophones, mais légèrement inférieur à celui observé dans l'ensemble de la population.

L'initiative des Communautés francophones accueillantes (CFA) vise à soutenir l'accueil et l'établissement des nouveaux arrivants francophones dans 14 communautés francophones et acadiennes au Canada. Elle favorise les liens et renforce le sentiment d'appartenance des nouveaux arrivants à leur communauté d'accueil grâce à une combinaison de services directs et indirects. À la suite du succès de l'initiative, le [Ministère a annoncé](#) en janvier 2024 le renouvellement des 14 communautés initiales ainsi que l'expansion à 10 nouvelles communautés à travers le pays.

Conclusion et points à surveiller

Au cours des dernières années, IRCC a augmenté le nombre et la proportion de nouveaux arrivants francophones admis à l'extérieur du Québec, atteignant ou dépassant les cibles établies dans le cadre de la *Loi sur les langues officielles* modernisée. À mesure que ces cibles augmentent, le Ministère continuera de surveiller les services utilisés par les clients francophones ainsi que les réussites et les défis des organisations francophones, afin d'éclairer l'évolution du Programme d'établissement.